

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
جامعة 8 ماي 1945 قالمة  
Université 8 Mai 1945 Guelma  
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie, Sciences de la terre et de l'Univers



## Mémoire En Vue de l'Obtention du Diplôme de Master

Domaine: Science de la Nature et de la Vie  
Spécialité/Option: Biodiversité Et Ecologie Des Zones Humides

Département: Ecologie et Génie de l'environnement

---

### Thème

---

**Evaluation de l'importance des activités de la capture illégale des oiseaux sauvages dans la région de Guelma**

---

Présenté par : Amari azzedine

Guenifi akram

Devant la commission composée de :

Dr. Derbal N	Président	Université de Guelma
Dr. Atoussi S	Encadreur	Université de Guelma
Dr. Nedjah R	Examineur	Université de Guelma
Dr. Baaloudj A	Membre	Université de Guelma
Pr. Chenafi F	Membre	Université de Guelma
Dr. Yalles A	Membre	Université de Guelma

Juin 2017

# Remerciement

*Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui nous a donné la force et la patience d'accomplir ce modeste travail.*

*Nous tenons à remercier aussi Mme. Derbal Noura , Maître de conférences au département de Biologie à l'Université de Guelma, pour avoir exprimé son entière disponibilité à participer à ce jury.*

*Nous exprimons nos plus vifs remerciements à Mr. Nedjah Ryad Maître de conférences au département de Biologie à l'Université de Guelma, pour nous avoir fait l'honneur de participer à ce jury. Qu'il trouve ici le témoignage de nos très hautes considérations.*

*Nous tenons à remercier sincèrement notre encadreur Mr. Atoussi Sadek, Maître de conférence au département de Biologie à l'Université de Guelma 8 Mai 1945, qui en tant que directeur de mémoire, s'est toujours montré à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire , ainsi pour l'inspiration , l'aide et le temps qu'il a bien voulu dont il a su faire preuve malgré ses charges professionnelles nous consacrer et sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour*

*Nous remercions les membres du jury qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps à l'évaluation de notre travail.*

*Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous les professeurs qui nous ont enseigné surtout Mme. Baaloudj A ; Mme. Chenafi F ; Mme. Cherairia aouissi mouna ; Mr. bousbia Issam ; Mme. Yalles A et qui par leur compétences nous ont soutenu dans la poursuite de nos études*

*Enfin, on remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce travail*

## Sommaire

Liste d'abréviation

Liste des figures

Liste des tableaux

Introduction

### Chapitre I : Généralité

1. Qu'est-ce que le trafic illégal d'espèces sauvages ? .....	03
2. Les principales conventions internationales de la lutte contre le trafic.....	08
2.1. La Convention de Londres du 8 novembre 1933.....	08
2.2. La Convention d'Alger.....	08
2.3. Une Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud.....	09
2.4. Convention de berne 1979.....	09
<b>2.5 La convention spécifique a la lutte contre le trafic : LA CITES.....</b>	<b>10</b>
2.5.1 Présentation de la CITES.....	10
2.5.2 Objet de la Convention CITES.....	10
2.5.3 Contenu de la CITES.....	11
2.5.4 Les avancées marquantes de la Cites.....	13
2.5.5 Les forces et les faiblesses.....	14
3. Réglementation algérienne.....	15
4. Les principaux acteurs internationaux de la lutte contre le trafic.....	17

## **Chapitre II :**

### **Matériel et méthodes**

1. Présentation de site d'étude.....	18
1.1. La région de Guelma.....	18
1.2. Relief.....	19
1.3. Caractéristique climatologique.....	19
2. Les espèces objets du trafic.....	20
2.1. L'identification et l'état de conservation des espèces ciblées.....	20
2.1.1. Le chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i> .....	21
2.1.2. Le serin du Mozambique <i>Crithagra mozambica</i> .....	22
2.1.3. Serin Cini <i>Serinus serinus</i> .....	23
2.1.4. La Linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i> .....	24
2.1.5. Chanteur d'Afrique <i>Serinus leucopygia</i> .....	25
2.1.6. Bec-croisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i> .....	26
2.1.7. Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i> .....	27
2.1.8. Faucon crécerelle <i>Accipiter nisus</i> .....	28
2.1.9. Perroquet youyou <i>Poicephalus senegalus</i> .....	29
2.1.10. Pigeon colombin <i>Columba oenas</i> .....	30
<b>2.1.11. Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i></b> .....	<b>31</b>
3. Méthode de travail.....	32

## **Chapitre III :**

### **Résultat et discussion**

1. Espèce observé.....	35
2. Les effectifs chassés.....	39
3. Prix de vente.....	41
4. Le prix de vente des espèces par apport au SMIG.....	43
5. Nombre des revendeurs.....	44

Conclusion

Référence bibliographique

Résumé

ملخص

Annexes

## Liste des abréviations

**PNUE** : Programme des Nation Unies pour L'Enivirements

**UICN**: Union International pour la Conservation de la Nature et ses ressources

**CITES** : la Convention sur le commerce International Des Espèces DE faune et de flore Sauvages

**IFAW** : le Fonds international pour la protection des Animaux

**DGF** : Direction Générale Des Forets

**IUCN** : *International Union for Conservation of Nature*

**SMIG** : *Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti*

**Fig** : *Figure*

**Tab** : *Tableaux*

**Min** : *Minimum*

**Max** : *Maximum*

**Moy** : *Moyen*

**%** : *Pourcentage*

**•** : *Dégré*

**N•** : *Numéro*

**N** : *Nord*

**T** : *Température*

**C•** : *Dégré Celsius*

**H** : *Heure*

**Etc** : *Excitera*

**Km2** : *Kilo mètre quarrée*

**M** : *Mètre*

**Mm** : *Mili mètre*

**DA** : *Dinars algérienne*

**HMM** : *Hauteur moyenne mensuelle*

**TMM** : *Température moyenne mensuelle*

## Liste des figures

N° :	TITRE	Page
Fig. 01	Chaîne de valeur du commerce illégal d'espèces sauvages	04
Fig. 02	Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	06
Fig. 03	Serin du Mozambique <i>Crithagra mozambica</i>	06
Fig. 04	L'effet d'entraînement déstabilisateur du trafic illégal d'espèces sauvages	07
Fig. 05	Le thon rouge est une espèce inscrite en annexe I de la cites	11
Fig. 06	la tortue géante des Seychelles, inscrite en annexe II de la cites	12
Fig. 07	Le vautour fauve, inscrit en annexe III de la cites	13
Fig. 08	Carte de l'Algérie, montrant la région de Guelma	18
Fig. 09	Le chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	21
Fig. 10	Le juvénile de chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	21
Fig. 11	Le serin du Mozambique <i>Crithagra mozambica</i>	22
Fig. 12	Serin cini <i>Serinus serinus</i>	23
Fig. 13	La linotte mélodieuse <i>Linaria cannabina</i>	24
Fig. 14	Chanteur d'Afrique <i>Serinus leucopygia</i>	25
Fig. 15	Bec-croisé des sapins <i>Loxia curvirostra</i>	26
Fig. 16	Verdier d'Europe <i>Chloris chloris</i>	27
Fig. 17	Faucon crécerelle <i>Accipiter nisus</i>	28
Fig. 18	Perroquet youyou <i>Poicephalus senegalus</i>	29
Fig. 19	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	30
Fig. 20	Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	31
Fig. 21	Le marché des oiseaux de la ville de Guelma	32

Fig. 22	Le volume de vente des 04 familles	36
Fig. 23	Le pourcentage de vente des 04 familles	36
Fig. 24	Le volume de vente de chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	36
Fig. 25	Le volume de vente des adultes et des juvéniles de chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	37
Fig. 26	Le volume de vente des espèces	38
Fig. 27	Le pourcentage de vente des espèces	38
Fig. 28	Carte de l'Algérie, montrant l'origine des oiseaux	39
Fig. 29	Le prix de vente des espèces	41
Fig. 30	Le prix de vente de chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	42
Fig. 31	Le nombre des vendeurs professionnelles pour chaque sortie	44
Fig. 32	Les vendeurs professionnelles	44
Fig. 33	Le nombre des vendeurs amateurs pour chaque sortie	45
Fig. 34	Les revendeurs amateurs	45
Fig. 35	Le nombre des vendeurs – chasseur pour chaque sortie	46
Fig. 36	Les vendeurs-chasseur	46

### Liste des tableaux

N° :	titre	page
Tab 01	Liste provisoire des oiseaux non domestiques protégés	17
Tab 02	Les moyennes mensuelles annuelles de précipitation au période 2000-2013	19
Tab 03	Les moyennes mensuelles annuelles de température au période 2000-2013	20
Tab 04	Nombre des individus vendu et chasse par an	40
Tab 05	Le prix de vent des espèces par apport au SMIG	43

## **Introduction :**

Le bassin méditerranéen et d'une manière plus générale toute les régions du globe à climat méditerranéen, sont considérés comme des hot-spots de la biodiversité, en raison de la grande richesse spécifique et aussi pour le taux d'endémisme très important enregistré dans les différents écosystèmes de la région (**Meyers et al. 2000**).

Les menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité en région méditerranée sont la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources et les différentes formes de pollution (**Cuttelod et al., 2009 ; BirdLife International, 2013 ; Bush et al., 2014**).

On entend par surexploitation toutes les activités humaines qui utilisent ces écosystèmes a fin d'en tirer profit. Parmi ces activités on rencontre la capture et la commercialisation d'animaux sauvages, 11 à 36 millions d'oiseaux sauvages sont tués ou capturés illégalement chaque année en région méditerranée, ces animaux sont utilisées comme nourriture, sont tués ou capturés pour le sport, ou pour être mis en cage comme des animaux de compagnie (**Brochet et al. 2016**).

La pression exercés par la capture et la commercialisation illégale des oiseaux sauvages à des impacts considérables surtout sur les populations migratrices qui se reproduisent en Europe et passent l'hiver en région sub-saharienne, que sur celle qui se reproduisent et hivernent en Europe (**Bairlein, 2016**).

Cette dernière forme de surexploitation est plus importante sur la rive sud de la méditerranée, en raison des faibles revenus par habitant et par an qui sont de l'ordre de 37800000 DA an en comparaison avec les pays de la rive Nord ou les revenus moyens sont dix fois supérieurs (**World Bank, 2006 ; Nijman, 2010**).

Les estimations situent le chiffre d'affaire annuelle du commerce illégale de la faune et de la flore sauvage à plus de 20 milliards US \$, plaçant ce trafic à la troisième position après le trafic de drogues et le trafic d'armes, cependant ces chiffres sont à prendre avec précautions à cause de la nature clandestine de ces activités, qui rend difficile de tels estimation (**Broad et al., 2003; Herrera et Hennessey, 2007; Nijman, 2010; Pereira et Brito, 2005; Shepherd et Nijman, 2008; Whiting et al., 2011**).

Ajoutons à cela que ce genre d'activités peut être un facteur de propagation de certaines maladies comme la grippe aviaire ou la leishmaniose (**Fèvre et al., 2006**).

Les espèces appartenant aux ordres des Psittaciformes des Passeriformes et des Falconiformes sont les espèces les plus commercialisés de part le monde (**Bush et al., 2014**).

On estime à 0.5 millions d'individus de chardonnerets élégants capturés illégalement chaque année en région méditerranée, les pays ayant les estimations les plus fiables concernant les individus capturés de cette espèce sont l'Italie la Grèce et la Syrie (**Brochet et al., 2016**).

En Algérie Le chardonneret élégant est une espèce très appréciés par les amateurs d'oiseau chanteur, les incendies de forêts répétées et aussi les activités de braconnage rendent de plus en plus difficile l'observation de cette espèce dans ces habitats naturelles (**Bara et Houhamdi, 2015 ; Chenchouni, 2011**).

Dans le but d'estimer l'impact de la capture et la commercialisation illégale du Chardonneret élégant, les marché aux oiseaux semble être l'endroit idéale pour mener cette enquête (**Regueira and Bernard, 2012 ; Aloufi, 2014 ; Eid et al. 2011 ; Bergin et Nijman, 2014**).

Nous avons menés notre étude au niveau du marché hebdomadaire de la ville de Guelma. Un questionnaire établi selon le model recommandé par Bird Life international (BirdLife International, 2015) combinés avec les observations sur le terrain.

Le but de cette étude est d'évaluer le nombre d'individus capturés et vendus chaque année sur ce marché et aussi d'évaluer la portée économique de cette activité en estimant le chiffre d'affaire que génère ce commerce chaque année.

## **Chapitre I : Généralité**

### **1. Qu'est-ce que le trafic illégal d'espèces sauvages ?**

Le « trafic illégal d'espèces sauvages » désigne tout crime environnemental qui implique le commerce, la contrebande, la capture, la collecte ou le braconnage illégaux d'espèces menacée, d'espèces sauvages protégées (dont les espèces animales et végétales soumises à des quotas de récolte ou de capture et réglementées par des permis) et de dérivés ou de produits de ces espèces. **South et Wyatt. 2011**

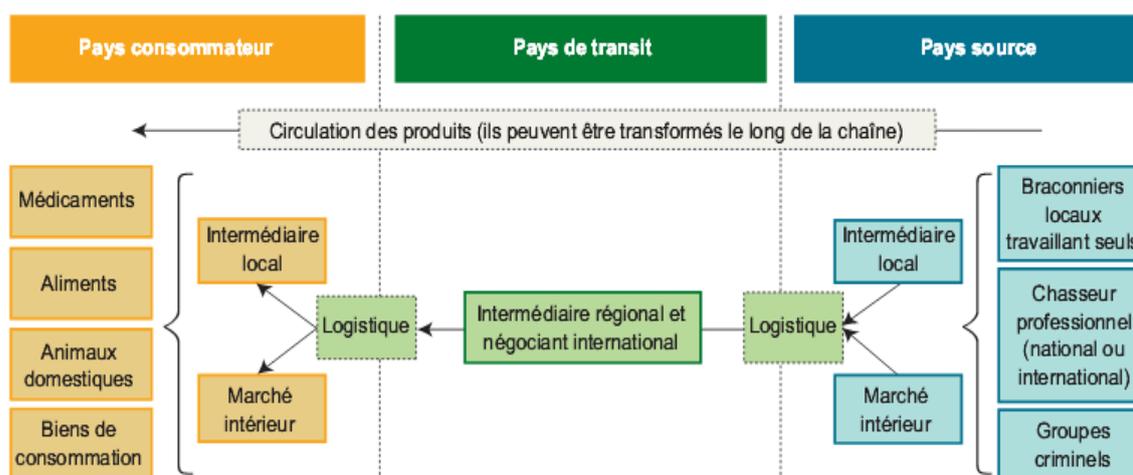
Il existe de nombreuses estimations différentes quant à la valeur financière du trafic illégal d'espèces sauvages au niveau mondial. Cependant, il est difficile de trouver des chiffres fiables, pour la simple raison que ce commerce est illégal. **Haken. 2011.**

Ce commerce est devenu une activité lucrative pour les organisations criminelles. Il présente de faibles risques par rapport au trafic de stupéfiants et permet de générer d'importants profits. le prix de la corne de rhinocéros a atteint la barre des 60 000 dollars le kilo, soit deux fois celui de l'or ou du platine, et a aujourd'hui plus de valeur sur le marché noir que les diamants ou la cocaïne. les peines encourues pour trafic de corne de rhinocéros ne reflètent pas sa valeur. En effet, les braconniers condamnés en vertu de la loi en vigueur dans la Province du Nord-Ouest en Afrique du Sud encourrent une amende de 14 000 dollars, tandis que le trafic de 5 grammes ou moins de cocaïne est passible de pas moins de 5 ans de prison. **Hui Min Neo. 2009. Michler. 2011.**

La situation est identique dans les pays demandeurs : les personnes arrêtées en possession de stupéfiants sont bien plus sévèrement sanctionnées que celles détenant des produits d'espèces sauvages illégaux.

Le commerce d'espèce sauvages, qu'il soit légal ou illégal, comporte toujours une chaîne de valeur, de la capture ou la récolte d'espèces sauvages jusqu'à leur transport et au marketing auprès des consommateurs. le long de la chaîne de valeur se trouvent généralement plusieurs intermédiaires, ainsi que des sites de transformation. dans ce schéma général, les pays d'origine et les pays consommateurs se distinguent. toutefois, leurs deux rôles ne sont pas nécessairement antinomiques. les réseaux de distribution internationaux, qui relient les pays d'origine et les pays consommateurs, souvent via d'importantes plateformes de transit, sont établis essentiellement par des groupes criminels organisés.

Ces derniers utilisent fréquemment des itinéraires indirects pour éviter de se faire prendre. La Figure 1 illustre de façon simplifiée la chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages. [1] Dalberg. 2012



**Figure 1 : chaîne de valeur du commerce illégal d'espèces sauvages**

Le commerce illégal n'existerait sûrement pas s'il n'y avait pas de demande, alors qui sont les destinataires ?

Il faut déjà savoir que le premier pays importateur en tout genre sont les Etats-Unis. Suit ensuite le continent européen et la Chine. [2]

La demande de produits d'espèces sauvages provient de plusieurs groupes de consommateurs différents et peut parfois être fortement influencée par la culture.

Les principaux destinataires et donc demandeurs sont, des institutions comme :

- **Les laboratoires**
- **Les industries du vêtement**

- **Les animaleries**
- **Les zoos, établissements touristiques divers**
- **Les cirques et « divertissement » divers certaines firmes pharmaceutiques pour la médecine traditionnelle mais également des demandeurs privés comme :**
  - ✓ **collectionneurs**
  - ✓ **chasseurs (trophées, bushmeat,...)**
  - ✓ **certains touristes (souvenirs, viandes exotiques,...)**

Les autres moteurs de la demande comprennent les achats opportunistes motivés par le désir de posséder un animal exotique, des trophées de chasse et des plantes ou des animaux rares.

Il existe différents types de fraudes qui concernent le trafic international de la faune sauvage. des facteurs variés influencent ces fraudes tels que l'itinéraire et le moyen de transport choisis, l'espèce concernée, la forme selon laquelle l'animal est commercialisé (vivant ou mort), les réseaux de trafiquants.

Cependant les techniques les plus communément rencontrées lors des saisies sont les suivantes. – Cacher les spécimens dans les bagages soudans les vêtements via des faux compartiments

- Eviter les contrôles douaniers via la valise diplomatique
- Fournir des informations erronées lors de la demande de permis ou lors du passage à la douane fausse déclaration sur l'espèce, sur la valeur de l'animal, l'objet de la commercialisation, l'origine de l'animal (lieu de capture, élevage)
- Faire des faux permis ou utiliser des permis volés donnant l'illusion que l'animal peut être commercialisé
- Faire reproduire en captivité certaines espèces interdites au commerce pour les revendre ensuite sur le marché noir
- Faire du commerce illégal par voie postale ou par Internet. **Theile, et al. 2004**

Le commerce sur Internet, facile d'usage, bon marché et anonyme, ouvre de nouveaux Marchés aux trafiquants d'animaux sauvages d'autant que l'internet est difficile à contrôler parce qu'il dépasse les frontières nationales.

En 2014, le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) a mené une enquête durant six semaines en recherchant des annonces d'espèces protégées par la CITES sur des sites Internet. IFAW a recensé près de 9 500 annonces représentant plus de 33 000 animaux sauvages, parties de leur corps ou produits dérivés vendus en ligne. Plus de la moitié des annonces concernaient des animaux vivants, en particulier des reptiles et des oiseaux, tandis que

l'ivoire était le produit animal le plus vendu. le commerce illicite d'espèces sauvages se pratique aussi sur des sites internet dissimulés qu'on ne peut pas trouver avec des moteurs de recherche. En outre, les annonces publiées sur Internet utilisent souvent des mots codés pour cacher le fait que les articles sont illégaux. (fig2) et (fig3). **Kira Freed, et al.2015**



**Figure 2 : Chardonneret élégant**  
**www.ouedkniss.com**



**Figure 3 : Serin du Mozambique**  
**www.ouedkniss.com**

Le braconnage a tendance à se développer dans les régions gangrenées par la corruption, où les lois gouvernementales sont peu appliquées et où les alternatives économiques sont rares.

Les représentants des organisations internationales interrogés et la plupart des représentants des gouvernements considèrent la corruption comme étant l'un des principaux facteurs du trafic illégal d'espèces sauvages. la corruption facilite les transactions entre les pays fournisseurs, de transit et demandeurs. comme l'a souligné un représentant gouvernemental qui a tenu à conserver l'anonymat, « la corruption est un problème grave. les organisations criminelles et les exportateurs ont les moyens de soudoyer les gardes forestiers et les agents des douanes et de la police pour percevoir de faux certificats attestant de la provenance légale des produits et s'assurer ainsi qu'ils passent la douane ». deux représentants de gouvernement ont refusé de répondre aux questions portant sur la corruption, car cela les mettait mal à l'aise.

L'organisation Transparency International définit la corruption comme étant « le détournement d'un pouvoir à des fins de profits personnels ». La corruption revêt plusieurs formes, du pot-de-vin au népotisme. Elle prospère en l'absence de mécanismes institutionnels de contrôle du pouvoir, lorsque la prise de décision n'est pas transparente, la société civile est faible et la pauvreté est répandue.

La corruption est fréquemment associée aux gouvernements faibles. En effet, les gouvernements politiquement faibles reposent généralement sur des alliances instables, des dirigeants corrompus et des élites puissantes qui trouvent leur intérêt dans cet État corrompu. Un

gouvernement faible se caractérise par un faible État de droit, une insécurité physique et économique et un manque de responsabilité de l'État, soit tous les facteurs qui favorisent le trafic illégal d'espèces sauvages et son impunité.

La pauvreté, le manque d'alternatives de génération de revenu et l'influence culturelle sont en partie responsables de la récente augmentation du trafic illégal d'espèces sauvages

Les représentants des gouvernements et des organisations internationales ayant participé à cette étude estiment que le trafic illégal d'espèces sauvages a d'importantes répercussions sur l'ensemble de la société.

Ils sont tombés d'accord sur le fait que le trafic illégal d'espèces sauvages menace :

- la sécurité nationale et internationale de par les liens qu'il entretient avec le crime organisé, le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants
- le développement social et économique des pays rongés par un État faible, une mauvaise application des lois, une corruption galopante et des frontières perméables
- l'environnement, notamment la perte éventuelle de biodiversité et l'introduction d'espèces envahissantes
- la santé mondiale avec la transmission de maladies, à cause, par exemple, du commerce illégal de viande de brousse. **Dalberg, 2012.**



**Figure 4 : l'effet d'entraînement déstabilisateur du trafic illégal d'espèces sauvages**

le commerce des espèces sauvages est illégal dans la plupart des pays, il est difficile d'estimer avec précision combien d'individus et combien d'argent sont traités par des commerçants, mais les marchés de rue sont comme des hotspots dans la voie du commerce de la faune (par exemple Broad et al., 2003; Herrera et Hennessey, 2007; Nijman, 2010; Pereira et Brito, 2005; RENCTAS, 2001; Shepherd et Nijman, 2008; CIRCULATION, 2011; Whiting et al., 2011).

Les Etats de la communauté internationale ont envisagé plusieurs moyens de lutte contre les gangsters fauniques face aux massacres causés dans la faune sauvage notamment en adoptant une pluralité d'instruments internationaux

Diverses conventions - locales, nationales et internationales - protègent la faune sauvage du commerce. Certaines lois contrôlent le commerce, d'autres interdisent la capture ou l'abattage de certaines espèces

## **2. Les principales conventions internationales de la lutte contre le trafic :**

**2.1 La Convention de Londres du 8 novembre 1933 :** relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel est aussi le plus complet en ce qui concerne les mesures de protection à prendre : elle envisage aussi bien la création d'espaces protégés que des mesures visant directement à la conservation des espèces : interdiction ou réglementation des prélèvements et du commerce des produits qui en proviennent.

**2.2 La Convention d'Alger :** a été adopté à Alger le 15 septembre 1968 dans le cadre de « *la conservation et l'utilisation des ressources en sol, en eau, en flore et en faune* » et est entrée en vigueur le 16 juin 1969. Cette convention est destinée aux pays d'Afrique indépendants et encourage les activités individuelles ou collectives. la Convention d'Alger a été révisée et enregistré à Maputo (Mozambique). malgré le fait que cette convention a été signée par 34 pays dont 5 ratifications en 2006, elle a eu le mérite d'avoir instauré en Afrique un cadre juridique régional de gestion rationnelle des ressources naturelles. Pour ce qui est de la conservation de la faune, l'article 8 prévoit que : « *les Etats contractants reconnaissent qu'il est important et urgent d'accorder une protection particulière aux espèces animales et végétales menacées d'extinction ou qui serait susceptible de le devenir (...)* ». cette disposition a permis aux Etats d'Afrique centrale de soutenir des actions, tout au moins en ce qui concerne la lutte contre le commerce illégal et le trafic des espèces menacées. bien que la convention d'Alger ait été reconnue par la plupart des Etats d'Afrique, elle est cependant restée limitée dans son application à cause des contraintes financières qui sévissent dans tout le continent.

**2.3 Une Convention sur la protection de la nature dans le Pacifique Sud :** a été signée le 12 juin 1976 à Apia, mais n'est pas encore entrée en vigueur. elle met l'accent sur la création d'espaces protégés (parcs ou réserves nationaux) mais elle comporte aussi des mesures pour assurer la protection d'espèces qui sont menacées d'extinction. **Kiss Alexandre-Charles 1980**

## 2.4 Convention de berne 1979 :

La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, communément appelée Convention de Berne est une [convention internationale](#), qui a pour but d'assurer la conservation de la [vie sauvage](#) et du [milieu naturel](#) de l'[Europe](#) par une coopération entre les [États](#). Elle a été signée le [19 septembre 1979](#) à [Berne](#) en [Suisse](#) et est entrée en vigueur le [1<sup>er</sup> juin 1982](#).

La [faune](#) et la [flore](#) sauvages constituent un patrimoine naturel d'intérêt majeur qui doit être préservé et transmis aux générations futures. Au-delà des programmes nationaux de protection, les parties à la Convention estiment qu'une coopération au niveau européen doit être mise en œuvre.

La Convention vise à promouvoir la coopération entre les États signataires, afin d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvages et de leurs habitats naturels, et protéger les espèces [migratrices](#) menacées d'[extinction](#).

Cette convention comporte 4 annexes listant le degré de protection des espèces (faune ou flore).

- I : espèces de flore strictement protégées
- II : espèces de faune strictement protégées
- III : espèces de faune protégées
- IV : moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites [2]

## 2.5 La convention spécifique a la lutte contre le trafic : LA CITES

Il n'est pas possible de parler de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages sans évoquer la CITES. Cette convention représente un exemple en matière de traités et il convient donc d'examiner ses dispositions et d'évoquer également le rôle des autres acteurs dans cette lutte.

### 2.5.1 Présentation de la CITES :

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) encore connu sous l'appellation de « **Convention de Washington** » a été signée le 3 mars 1973 à Washington par 164 pays en 2004.

Elle est entrée officiellement en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1975. La CITES « *règlemente l'importation, l'exportation et l'introduction en provenance de la mer des spécimens des différentes espèces inscrites dans ses annexes* ». elle a été rédigée pour donner suite à une résolution adoptée en 1963 lors d'une session de l'Assemblée générale de l'UICN. La nécessité de la CITES est appréciable à plusieurs points. C'est pourquoi, William HAGUE a déclaré à juste

titre que : « (...) la CITES est une arme fantastique dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages.

*Elle est le seul organisme qui rassemble l'ensemble de la communauté internationale sur cette question. Sa force réside dans son caractère universel »* **Hague William 2014**

### **2.5.2 Objet de la Convention CITES :**

La Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a pour objet de protéger les espèces animales et végétales menacées d'extinction ; la réglementation de leur commerce international est le moyen adopté pour cette protection. ce n'est pas une loi qui protège les espèces sur un territoire national, mais une règle qui définit les échanges entre Etats.

Les espèces protégées sont classées en catégories désignées sous le nom d'annexes et définies en fonction du degré de menace pesant sur elles.

La CITES s'applique aux mouvements portant sur les plantes et les animaux vivants et sur les parties ou produits qui en sont dérivés (peaux, fourrures, plumes, écailles, ivoire, trophées, bois, fleurs, meubles, objets d'art, plats cuisinés....).

### **2.5.3 Contenu de la CITES :**

Actuellement, près de 160 pays participent à la CITES et près de 5 000 espèces animales et 28 000 espèces végétales sont protégées. ces espèces sont regroupées en «annexes» selon la réglementation de leur commerce. une Conférence se réunit tous les deux ans et détermine les espèces figurant dans ces annexes :

**L'Annexe I :** Les espèces inscrites à l'**Annexe I** sont les plus menacées de toutes les espèces animales et végétales couvertes par la [CITES](#). Étant menacées d'une [extinction](#) proche face à la surexploitation ou au [braconnage](#), la [CITES](#) interdit le commerce international de leurs spécimens sauf en cas d'importation non commerciale, par exemple, à des fins de recherches scientifiques.

Dans ces cas exceptionnels, les transactions peuvent avoir lieu à condition d'être autorisées par le biais de la délivrance d'un permis d'importation et d'un permis d'exportation (ou d'un certificat de réexportation).



**Figure 5 : Le thon rouge est une espèce inscrite en annexe I de la CITES**

**L'Annexe II** : est la catégorie dans laquelle les espèces ne sont pas encore menacées d'[extinction](#), mais pourraient le devenir si le commerce des spécimens n'est pas étroitement contrôlé.

Le commerce international des spécimens des espèces inscrites à l'**Annexe II** peut être autorisé et doit dans ce cas être couvert par un permis d'exportation ou un certificat de réexportation.

La [CITES](#) n'impose pas de permis d'importation pour ces espèces (bien qu'un permis soit nécessaire dans certains pays ayant pris des mesures plus strictes que celles qui sont prévues par la Convention). Les autorités chargées de délivrer les permis et les certificats ne devraient le faire que si certaines conditions sont remplies, mais surtout si elles ont l'assurance que le commerce ne nuira pas à la survie de l'espèce dans la nature.



**Figure 6 : La tortue géante des Seychelles, inscrite en annexe II de la CITES**

**L'Annexe III** est la liste des espèces inscrites à la demande d'une Partie qui en réglemente déjà le commerce et qui a besoin de la coopération des autres Parties pour en empêcher l'exploitation illégale ou non durable. Le commerce international des spécimens des

espèces inscrites à cette annexe n'est autorisé que sur présentation des permis ou des certificats appropriés.



**Figure 7 : Le vautour fauve, inscrit en annexe III de la CITES**

#### **2.5.4 Les avancées marquantes de la Cites :**

- Une victoire marquée de la CITES est l'interdiction du commerce de l'ivoire en 1989 et la lutte contre le trafic de l'ivoire qui a causé le déclin massif des éléphants en Afrique dans les années 70s et 80s. L'interdiction a réussi à supprimer plusieurs marchés de l'ivoire en réduisant le braconnage et en permettant ainsi aux populations d'éléphants de se reproduire.
- En ce qui concerne les éléphants d'Afrique, un plan d'action à l'échelle de l'Afrique a d'ailleurs été approuvé lors de la 13<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la CITES tenue à Bangkok en 2004 en vue de lutter contre le braconnage qui alimente le trafic de l'ivoire. Chaque pays africain concerné par le marché de l'ivoire s'est engagé à en contrôler strictement le commerce ou à le stopper, sans dérogations possibles.
- Depuis sa mise en place, la Convention a également interdit le commerce international des cornes de rhinocéros et aide à sa survie à l'état sauvage.
- La Cites a aussi permis l'amélioration dans la gestion et les réglementations commerciales d'une multitude d'espèces telles l'esturgeon (caviar), certaines espèces de requins, de tortues, de crocodiles et d'hippocampes.
- L'interdiction du commerce du dauphin de l'Irrawaddy (vivant surtout dans les eaux côtières et les grands fleuves d'Asie tropicale) a aussi été décidée par la Cites. Il rejoint les petits rorquals qui sont déjà protégés. cette espèce était menacée par

des captures accidentelles dans les filets de pêche, des blessures lors d'opérations de pêche à la dynamite captures volontaires pour approvisionner les zoos et delphinariums.

- La CITES a également marqué sa volonté de mieux réguler et de limiter le commerce des espèces marines exploitées dans un but lucratif en classant dans l'annexe II le grand requin blanc et le napoléon. Le grand requin blanc (menacé suite au commerce excessif des ailerons, des dents et des mâchoires) et le napoléon (l'un des plus gros poissons des récifs coralliens) ont une reproduction lente et sont souvent victimes de pratiques de pêche dévastatrices non durables. Des pêcheurs utilisent en effet du cyanure pour étourdir le napoléon et ainsi le capturer vivant facilement. Le problème essentiel du napoléon est la capture de spécimens de plus en plus jeunes, ce qui génère des extinctions localisées

### **2.5.5. Les forces et les faiblesses :**

La Cites Comme tout instrument juridique, la Cites comporte des forces et des faiblesses à savoir:

#### **Pour les faiblesses:**

- les Etats signataires ne disposent pas toujours de la législation adéquate (Cites pas applicable directement), de moyens suffisants de surveillance et de contrôle de leurs espèces
- le manque de coordination et de partage de l'information entre les autorités en charge de la lutte contre le trafic
- la Cites ne tient pas lieu de loi nationale au niveau des sanctions. CITES, 1999

#### **Pour les forces:**

- la Cites est contraignante car les pays signataires sont tenus de l'appliquer;
- la Cites implique fortement les milieux associatifs dans les discussions et l'analyse de la situation biologique et du commerce des espèces;
- depuis l'entrée en vigueur de la Cites, aucune espèce protégée par la Cites ne s'est éteinte. Pour certaines espèces listées Cites, le commerce a décliné alors que dans d'autres cas, peu de changements ont été observés. **Durand, Carole 2006-2007**

On peut donc conclure que malgré de nettes avancées, l'impact de la Cites sur le commerce des espèces en terme quantitatif est globalement mitigé.

32 menacée suite au braconnage et à la perte de l'habitat naturel en Asie Centrale (passant en une décennie de 1 million à 40000 spécimens) **Roe, D., et al. IIED 2002**

### 3. Réglementation algérienne :

Plus de 3000 espèces animales en Algérie sont sérieusement menacées d'extinction à cause notamment du braconnage et du commerce illicite d'animaux sauvages, a indiqué mardi à Alger le directeur général des forêts Abdelfettah Abdelmalek, plaidant pour "une nouvelle approche" contre ce phénomène qui prend de l'ampleur

Dans sa lutte contre le commerce illicite et le braconnage, la DGF a saisi 15.774 animaux entre 2011 et 2016 et répartis sur 15 espèces notamment des oiseaux dont la première espèce est le chardonneret élégant.

Le plus grand nombre de cet oiseau appartenant à la famille des Fringillidés a été saisi dans la région Ouest du pays principalement à Tlemcen où il fait objet d'un "grand trafic" sur les frontières algéro-marocaines

Pour lutter contre ce fléau, L'Algérie met des mesures de protection pour la sauvegarde de ces espèces et de leurs habitats sont fixées par voie réglementaire :

➤ **Décret exécutif n° 12-235 du 3 Rajab 1433 correspondant au 24 mai 2012 fixant la liste des espèces animales non domestiques protégées**

Le Premier ministre, Sur le rapport conjoint du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et du ministre de l'agriculture et du développement rural

➤ **Décrète :**

- **Article 1er.** . En application des dispositions de l'article 41 de la loi n° 03-10 du 19 Jomada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, susvisée, et sans préjudice des dispositions législatives relatives aux espèces animales menacées de disparition et aux espèces protégées en vertu d'autres législations et des conventions internationales dûment ratifiées, le présent décret a pour objet de fixer la liste des espèces animales non domestiques protégées, la nature et la durée des interdictions qui leur sont applicables ainsi que les parties du territoire et les périodes de l'année auxquelles elles s'appliquent.
- **Art. 2.** Il est institué une commission interministérielle chargée de fixer la liste des espèces animales non domestiques protégées, conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi n° 03-10 du 19 Jomada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003, susvisée, et de définir les conditions de reconstitution de leur population, de leur habitat et les exigences de protection pendant les périodes ou circonstances où elles sont particulièrement vulnérables. Les modalités et les conditions de fonctionnement de cette

commission et de validation de ses travaux sont fixées par arrêté interministériel du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé des forêts.

- **Art. 3** Pour permettre la protection des espèces animales concernées avant l'établissement de la liste définitive et sans préjudice des dispositions législatives relatives aux espèces animales menacées de disparition et aux espèces protégées en vertu d'autres législations et/ou réglementations ainsi que des conventions internationales dûment ratifiées, il est établi une liste provisoire des espèces animales non domestiques protégées annexée au présent décret. (tableaux 01) [4]

**Tableaux 01 : Liste provisoire des oiseaux non domestiques protégés**

<b>Oiseaux</b>	
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant
<i>Serinus serinus</i>	Serin Cini
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse
<i>Serinus leucopygia</i>	Chanteur d'Afrique
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec croisé des sapins
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe
<i>Accipiter nisus</i>	Faucon crécerelle
<i>Poicephalus senegalus</i>	Perroquet youyou
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin
<i>Crithagra mozambica</i>	Serin du Mozambique
<i>Fringilla coelebs</i>	<b>Pinson des arbres</b>

#### **4. Les principaux acteurs internationaux de la lutte contre le trafic :**

**4.1. UICN:** Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources: elle administre la Convention CITES au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). L'UICN regroupe des états, des organisations gouvernementales et non-gouvernementales, 10000 scientifiques et experts de 181 pays. Sa mission est d'inciter les pays à travers la planète à conserver l'intégrité et la diversité de la

nature, afin que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. [5]

**4.2. Interpol :** organisation internationale de police criminelle créée en 1923 regroupant 186 pays membres. Sa mission est de faciliter la coopération policière internationale afin de prévenir et de lutter contre la criminalité internationale. [6]

**4.3 Organisation mondiale des douanes:** créée en 1952, organisme intergouvernemental qui regroupe 169 gouvernements membres. sa mission est d'améliorer l'efficacité des administrations des douanes par l'harmonisation des procédures douanières et par l'échange d'informations. [7]

## Chapitre II : Matériels et méthodes

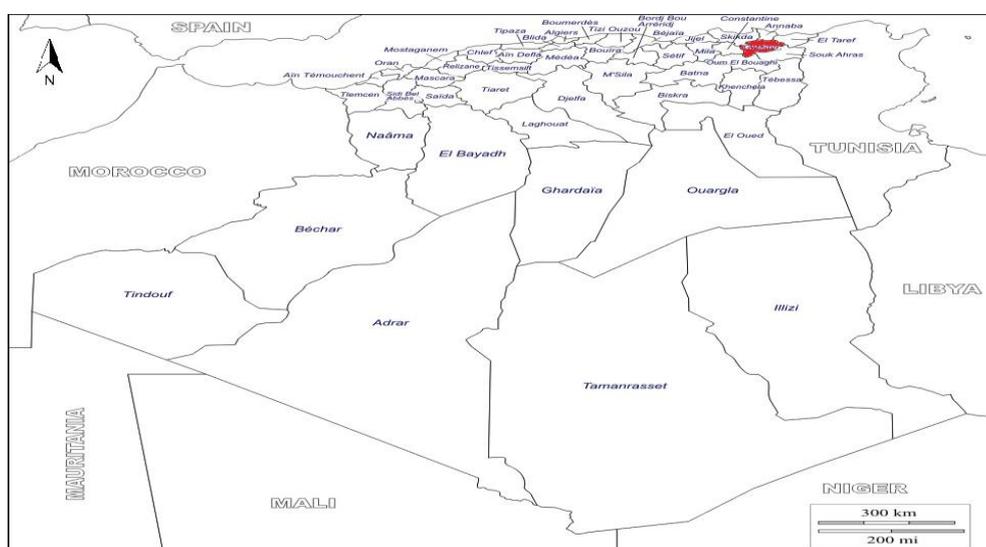
### 4. Présentation de site d'étude :

#### 1.1 La région de Guelma :

La wilaya de Guelma se situe au Nord-est du pays et constitue, du point de vue géographique, un point de rencontre, voire un carrefour entre les pôles industriels du Nord (Annaba – Skikda) et les centres d'échanges au Sud (Oum-El-Bouaghi et Tébessa), outre la proximité du territoire Tunisien à l'Est. (fig.8)

Sur une superficie de 3.686,84 Km<sup>2</sup> et abrite une population (Estimée à fin 2009) de 494079 Habitants dont 25 % sont concentrés au niveau du Chef Lieu de Wilaya.

La densité moyenne de cette population est de 132 Hab. /Km<sup>2</sup>. La Wilaya de Guelma, créée en 1974, comprend 10 Dairate et 34 Communes. [8]



**Figure 08: Carte de l'Algérie, montrant la région de Guelma [8]**

## 1.2 Relief :

La géographie de la Wilaya se caractérise par un relief diversifié dont on retient essentiellement une importante couverture forestière et le passage de la Seybouse qui constitue le principal cours d'eau.

Ce relief se décompose comme suit :

Montagnes : 37,82 % dont les principales sont :

- Mahouna (Ben Djerrah) : 1.411 M d'Altitude
- Houara (Ain Ben Beidha) : 1.292 M d'Altitude
- Taya (Bouhamdane) : 1.208 M d'Altitude
- D'bagh (Hammam Debagh) : 1.060 M d'Altitude

Plaines et Plateaux : 27,22 %

Collines et Piémonts : 26,29 %

Autres : 8,67 %

## 1.3 Caractéristique climatologique :

Le territoire de la Wilaya se caractérise par un climat sub-humide au centre et au Nord et semi-aride vers le Sud. Ce climat est doux et pluvieux en hiver et chaud en été.

La région de Guelma reçoit en moyenne 597 mm de pluie par an. Durant cette période ce sont les mois de janvier et de décembre et de novembre qui sont les plus pluvieux avec respectivement, 120 mm et 135 mm et 136 mm. Les minima sont notés en période estivale aux mois de juillet et de août et septembre avec respectivement 06 mm et 01 mm et 02 mm (Tableau 2) toutes les données relatives aux précipitations sont exprimées en millimètre (moy sur la période 2000-2013) [9]

**Tableau 2 : les moyennes mensuelles annuelles de précipitation au période 2000-2013**

Mois	Jan	Fév.	Mars	avril	mai	Juin	juillet	Aout	sept	Oct.	nov.	Déc.	Totale
HMM	120	85	65	25	10	02	06	01	02	10	136	135	597

La température annuelle moyenne du mois le plus froid dans la région de Guelma est de janvier avec 15,9°C. le mois le plus chaud est de juillet avec 36,4 °C  
toutes les données relatives à la température sont exprimées en °C (Moy sur la période 200-2013)  
(Tableau 3) [10]

**Tableau 3 : les moyennes mensuelles annuelles de température au période 2000-2013**

Mois	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Totale
TMM	15,9	15,3	20,8	23,5	26,0	30,6	36,4	33,6	30,4	31,1	19,7	16,9	25,0

## 5. Les espèces objets du trafic :

### 2.1. L'identification et l'état de conservation des espèces ciblées :

L'espèce la plus prisée par ces trafics est le Chardonneret élégant (*Carduelis Carduelis*), un petit passereau au plumage noir et jaune vif masqué d'un rouge écarlate.

Excellents chanteurs et de couleurs particulièrement éclatantes, les mâles sont les plus convoités.

D'autres espèces sont également victimes de trafics telles que le Serin du Mozambique (*Crithagra mozambica*), Serin cini (*Serinus serinus*), La Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), Chanteur d'Afrique (*Serinus leucopygia*), Bec-croisé des sapins (*Loxia curvirostra*), Faucon crécerelle (*Accipiter nisus*), Perroquet youyou (*Poicephalus senegalus*), Pigeon colombin (*Columba oenas*) et Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*).

Les espèces prisées sont principalement le Chardonneret élégant (*Carduelis Carduelis*), le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*) et le Serin cini (*Serinus serinus*), recherchées non seulement pour la qualité de leur chant mais surtout pour la qualité de leur plumage. Les oiseaux prélevés dans le milieu naturel sont également croisés avec des canaris domestiques, pour obtenir des mulets détenus en qualité d'oiseaux d'agrément

#### 2.1.1. Le chardonneret élégant *Carduelis carduelis*



**Figure 09 : Le Chardonneret élégant**  
**Sortie du : 20.01.2017**  
**Amari azzedine**

Mâle et femelle arborent le même plumage : masque rouge vif sur la face, souligné d'une ligne noire autour du bec, et ailes jaune citron et noir. Le milieu de la poitrine et l'abdomen sont blancs

Le juvénile est plus terne que les adultes et n'a pas les dessins colorés sur la tête. Celle-ci est blanc grisâtre et finement striée de brun. Le manteau est brun-olive strié de gris foncé. Les côtés de la poitrine et les flancs sont chamois terne tacheté de gris. (fig. 10)



**Figure 10 : Le juvénile de chardonneret élégant**  
**Sortie du : 12.05.2017**  
**Amari azzedine**

Le chardonneret élégant se reproduit dans les zones boisées, les vergers, les parcs et les jardins, les bosquets, et près des habitations dans les villes et les villages.

Elle doit son nom à son attirance pour les graines de chardon, terme pris au sens large c'est-à-dire qui inclut les cirses, les panicauts, les cardères. Sur la mangeoire, il apprécie les cacahuètes, le tournesol et les petites graines. **Gill, F et D Donsker (Eds). 2014 Linnaeus, C. (1758). [11]**

#### **5.1.2. Le Serin du Mozambique *Crithagra mozambica***



**Figure 11 : Le Serin du Mozambique**  
**Sortie du : 27.01.2017**  
**Amari azzedine**

Le mâle

Ventre et gorge : Jaune.

Dos : gris-vert.

Calotte : grise.

Sourcils et joues : jaune.

Le jaune est vif.

La femelle

Le jaune est terne, très mélanisé, elle possède un collier de perles grises.

Le jeune

Il possède un collier pendant environ 5 mois. Ce collier est continu contrairement à la femelle qui à des perles.

Le Serin du Mozambique s'installe dans Savane : sèche ; Maquis : sec ; Prairies : sèches ; Zones artificielles terrestres : terrain agricole, pâturages, jardins ruraux

Il mange des fruits, mélanges de graines germées, le millet et la pâtée aux œufs, La femelle apprécie les insectes vivant pour nourrir ses jeunes. **Ian Sinclair et Peter Ryan 2003**  
**boul. St-Joseph 1975 Fry, C. H. Keith 2004**

### 5.1.3. Le Serin Cini *Serinus serinus*



**Figure 12 : Serin Cini**  
**Sortie du : 10.02.2017**  
**Amari azzedine**

Le Serin cini a une grosse tête et un [bec](#) court. Le dos, le ventre et les flancs sont toujours bien striés. Il a un long [sourcil](#) pâle descendant jusqu'au côté du cou également pâle et bordant

La femelle est à peu près similaire, mais plus terne et plus nettement striée.

Les jeunes ont une robe brunâtre et rayée qui ne présente aucune caractéristique susceptible d'attirer l'attention, et sont de ce fait plus difficiles à identifier.

Le Serin cini est nettement anthropophile et s'installe plus souvent dans les jardins, parcs et vergers qu'en pleine campagne. Il affectionne particulièrement les forêts de pins.

Il se nourrit essentiellement de graines et de bourgeons. En été, il est partiellement [insectivore](#). **P. Géroutet, M. Cuisin 2008 Ottaviani, M. 2008 Ottaviani, M.2011**

#### 2.1.4. La Linotte mélodieuse *Linaria cannabina*



**Figure 13 : La linotte mélodieuse**  
**Sortie du : 10.02.2017**  
**Amari azzedine**

La Linotte est petite, élancée, avec une longue queue et un court bec gris. Son dos est brun cannelle foncé, sa gorge blanc beige est ornée de tâches plus foncées et diffuses. Les côtés de la tête portent une tâche au-dessus de l'œil.

Les femelles sont plus grises, avec moins de roux dans le plumage

Les jeunes sont roux clair avec des rayures foncées. Souvent vues en vol, elles sont facilement identifiables par leur gazouillis très mélodieux et les taches pâles sur les ailes.

La Linotte mélodieuse est présente dans : les jardins, les vergers, les fourrés et les landes broussailleuses

C'est une espèce essentiellement granivore, qui est aussi partiellement insectivore en été.

**Ian Sinclair et Peter Ryan Bird 2003 Linnaeus, C. (1758) Jean-Louis Schmitt le 31 mai 2016**

#### 5.1.4. Chanteur d'Afrique *Serinus leucopygia*



**Figure 14 : Chanteur d'Afrique**  
**Sortie du : 03.03.2017**  
**Amari azzedine**

Cet oiseau mesure environ 11,5 cm de longueur. Il ne présente pas de dimorphisme sexuel.

Son plumage présente une teinte générale grise avec les parties supérieures striées de sombre, le ventre et le croupion blancs. Les yeux sont marron, le bec corne clair et les pattes brun rosé.

Le Chanteur d'Afrique est présente dans Savane : sèche ; Zones artificielles terrestres : terrain agricole, pâturages, jardins ruraux

Il se nourrit essentiellement granivore, herbivore. insectivore, pâtées et aliments du commerce. **Borrow, N. Demey, R. 2008**

#### 2.1.6. Bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra*



**Figure 15 : Bec-croisé des sapins**  
**Sortie du : 19.05.2017**  
**Amari azzedine**

Le [bec](#)-croisé adulte mâle a le plumage rouge-brique. les [ailes](#) sont brun grisâtre foncé. La queue fendue est brun noirâtre.

La tête est rouge terne, de couleur plus vive sur le front, et la [calotte](#). le grand [bec](#) possède des [mandibules](#) croisées à leurs extrémités. Le [bec](#) est épais et courbe. les yeux sont brun foncé. Les [pattes](#) et les [doigts](#) sont noirs.

La femelle adulte est jaune verdâtre terne, avec le croupion plus jaune. les parties supérieures sont légèrement striées.

Le [bec](#)-croisé des sapins vit dans les forêts de conifères, pins ou épicéas. Il est résident dans son habitat, et peut bouger vers le sud en fonctions des ressources alimentaires.

Il mange des graines d'épicéa, ou parfois graines de pins et baies de sorbiers. **Gill, F et D Donsker (Eds). 2014. [12]**

### **2.1.7. Verdier d'Europe *Chloris chloris***



**Figure 16 : Verdier d'Europe  
Sortie du : 07.04.2017  
Amari azzedine**

Le mâle est vert jaune olivâtre avec des taches jaunes vives sur les [ailes](#) et sur sa [queue](#) fourchue au niveau des [rectrices](#) externes. Il a aussi des taches jaunes moins vives sur la tête, le ventre et les flancs

La femelle est plus sombre et moins verte que le mâle, un peu plus grise et ses taches jaunes sont moins nettes que celles du mâle.

Le juvénile, lui, est plus brun que l'adulte, il est rayé sur le ventre et sur le dos et ses ailes sont plus ternes

Le verdier vit aux lisières des forêts, dans les broussailles, les [taillis](#), les grandes [haies](#), les parcs et les jardins.

Il se nourrit principalement de graines variées, d'[insectes](#), de petits fruits et de baies. **Gill, F et D Donsker (Eds). 2014. Linnaeus, C. (1758).**

### **2.1.8. Faucon crécerelle *Accipiter nisus***



**Figure 17 : Faucon crécerelle  
Sortie du : 10.03.2017  
Amari azzedine**

Cet oiseau est un [oiseau de proie](#), il a une tête petite, des ailes courtes et rondes à leur extrémité ainsi qu'une longue queue.

Le mâle est gris-bleu vers le haut, blanc cassé, roussâtre vers le bas. On le remarque en général en vol, lorsque ses ailes courtes et arrondies et sa longue queue le distinguent du faucon crécerelle.

La femelle est plus grande que le mâle; le haut est brun foncé, plus pâle vers le bas, avec un masque foncé autour des yeux

De plus en plus commun, particulièrement dans les jardins offrant une végétation très dense, qui lui offre un abri.

Ils s'attaquent presque uniquement aux mésanges, aux moineaux, aux fringillidés, moins souvent aux grives, aux merles et aux étourneaux, et occasionnellement à de grands oiseaux et à de petits mammifères. **Gill, F et D Donsker (Eds). 2014 [13] [14]**

### **2.1.9. Perroquet youyou *Poicephalus senegalus***



**Figure 18 : Perroquet youyou  
Sortie du : 24.02.2017  
Amari azzedine**

Le Youyou du Sénégal a pour nom scientifique. arborant un plumage coloré. la tête est grise, le corps est vert, les ailes et la queue plus ternes et le ventre jaune, orange ou rouge

Poids : Son poids est d'environ 170 - 200 grammes.

Taille : Il mesure entre 20 et 25 cm environ ce qui fait de lui un perroquet d'une taille moyenne.

Le Perroquet youyou peuple les savanes arborées et arides ainsi que les forêts ouvertes et riches en baobabs

Le Youyou du Sénégal en captivité mange principalement des graines achetées en animalerie et spécifique à son espèce. Toutefois ce perroquet est un grand adepte des fruits frais, il adore les raisins, les pommes, les bananes..... **Dominique Mario et Gino Conzo, 2004 [15]**

### 2.1.10. Pigeon colombin *Columba oenas*



**Figure 19 : Pigeon colombin**  
**Sortie du : 14.04.2017**  
**Amari azzedine**

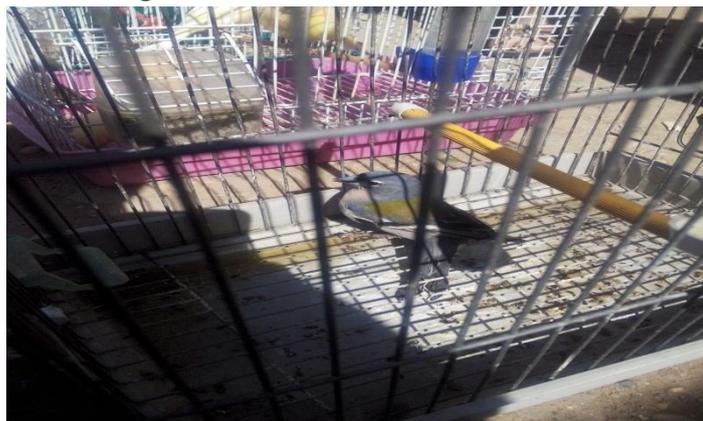
Les pigeons, on voit les croissants blancs de ses [ailes](#) et une bande terminale noire sur sa queue. le [bec](#) est rougeâtre avec une extrémité jaune et les [pattes](#) sont roses.

les jeunes sont plus ternes et n'ont pas de tache blanche sur le cou.

Le pigeon ramier se nourrit dans les terres cultivées dégagées et les prairies. On peut aussi le rencontrer en lisière de forêt, dans les parcs et les jardins. Il est aussi de plus en plus visible en ville.

Le pigeon ramier se nourrit essentiellement de végétaux : des céréales, des feuilles vertes, des pousses, des semences, des baies, des glands, des fruits, des racines, mais également des [insectes](#), des vers et des [mollusques](#). Gill, F et D Donsker (Eds). 2014. Lamart (1835 ) [16]

### 2.1.11. Pinson des arbres *Fringilla coelebs*



**Figure 20 : Pinson des arbres**  
**Sortie du : 26.05.2017**  
**Amari azzedine**

Le mâle adulte a le dos brun-noisette, le ventre et la gorge rosâtre, les côtés de la tête rougeâtres, la [calotte](#) et la [nuque](#) bleu gris qui le différencient de la femelle, le front noir, les sous-caudales blanchâtres et le [croupion](#) verdâtre.

La femelle est beaucoup plus terne que le mâle, avec son ventre blanchâtre et son dos brun-olive pâle et les motifs de ses [ailes](#) sont moins marqués et moins étendus.

Le jeune et sa mère se ressemblent beaucoup, excepté que le jeune ne possède pas le croupion vert des adultes

Le pinson des arbres est oiseau commun que l'on retrouve abondamment dans les milieux boisés de tous les types, dans les haies, les bosquets, les terres agricoles, les parcs et les jardins publics ou privés.

Il se nourrit surtout de graines prises au sol, mais il consomme aussi des insectes, des araignées et des vers de terre, ainsi que quelques fruits tombés, notamment des pommes.  
**Nürnberger. Siebold Bergmann. (1989) [17]**

## **6. Méthode de travail :**

Avant le début du travail proprement dit, la réalisation d'une pré enquête au niveau du marché aux oiseaux de la ville de Guelma, nous a permis d'avoir une meilleure idée sur le fonctionnement de ce commerce, et de mieux orienter notre travail d'enquête.

Le marché hebdomadaire de la ville se tient chaque vendredi sur la route reliant Guelma à Belkheir, une partie du marché est réservée au commerce d'animaux sauvages vivants et plus particulièrement les oiseaux, le marché est installé de 6h du matin à 12h (fig. 21)



**Figure 21 : Le marché des oiseaux de la ville de Guelma  
Guenifi akram**

Nous avons effectués une sortie par semaine au niveau du marché durant une période allant de novembre 2016 à Avril 2017, soit un totale de 20 sorties. A chaque sorties nous avons passée environ 3h sur place, ce qui nous fait un temps totale d'observation de 60 h.

Durant nos visites sur le marché nous avons identifiés les espèces d'oiseaux sauvages mis à la vente, en utilisant des clés d'identifications, l'identification sexuelle des individus mis en

vente n'a pas été possible, nous avons aussi vérifié le statut de protection de ces espèces selon la liste rouge de l'IUCN (IUCN, 2011) et selon la législation Algérienne (Décret exécutif n° 12-235 du 24 mai 2012 fixant la liste des espèces animales non domestiques protégées). Nous avons aussi noté le nombre d'animaux appartenant à la faune sauvage présentée à la vente, les espèces et les conditions dans lesquelles ces animaux sont présentés (en cage individuelles ou plusieurs animaux par cage. Une seule espèce par cage ou plusieurs espèces), nous avons aussi essayé de faire des observations sur l'état de santé des animaux (traces de mutilations ou de stress).

Nous avons noté le nombre total de vendeurs présent au marché, en différenciant entre ceux qui vendent des animaux fraîchement capturés et les autres vendeurs qui exhibent des oiseaux mis en cage depuis un certain temps et qui espèrent en tirer une plus forte plus value. La deuxième partie de ce travail consistait à mener des interviews avec les vendeurs selon la méthode suggérée par BirdLife International (2015), pour essayer de déterminer :

- l'origine géographique des individus vendus.
- le nombre d'individus vendus.
- le mode de capture de ces oiseaux,
- les prix de vente (les prix de ventes sont exprimés en DA)

La nature illicite de ce commerce rend cette approche très difficile, il a fallu mettre les vendeurs en confiance en leur expliquant que l'étude a un but scientifique et en leur garantissant l'anonymat. Les interviews sont menées uniquement avec les vendeurs qui présentent des individus fraîchement capturés, pour éviter que les individus ne soient comptabilisés plusieurs fois.

Pour la réalisation de ce travail nous avons combinés deux méthodes, le premier est juste l'observation où nous avons essayé de récolter le maximum d'informations surtout sur les quantités mises à la vente. La deuxième a consisté à la réalisation d'entrevues avec des personnes associées aux activités de chasse et de vente d'oiseaux, en utilisant un ensemble de questions claires et compréhensibles qui sont pertinentes aux objectifs de l'enquête.

Le questionnaire est divisé en sections, chacune comportant des questions qui couvrent l'un des objectifs de l'enquête.

Les questionnaires doivent comporter une :

- Aspects socioéconomiques des membres de la communauté impliqués dans les activités de chasse aux oiseaux (par exemple, âge, famille, occupation principale, zone de vie / village ...);
- Les attitudes des braconniers à l'égard des oiseaux en tant que «ressource naturelle» (par exemple, leurs circonstances de braconnage, quels, comment, où et quand ils

chassent), les matériaux utilisés pour le braconnage, leur expérience et les incidents précédents associés au braconnage, etc.).

- Perspectives personnelles des braconniers sur la conservation et la protection des oiseaux (par exemple leur opinion sur la conservation des oiseaux, en tenant compte d'autres dispositions de conservation telles que l'établissement de zones de prises, la formation de nouvelles lois par le gouvernement.
- L'observation pendant la saison de chasse, qui est le moyen le plus efficace de recueillir des données, en particulier sur les techniques de braconnage et les types d'oiseaux les plus recherchés. il donne également une image claire de ce qui se passe sur le terrain, y compris l'observation des techniques de braconnage et de l'attitude. L'observation valide habituellement d'autres techniques utilisées dans la même enquête

### **Chapitre III : Résultats et discussion**

A travers les siècles et jusqu'à aujourd'hui les oiseaux sont considérés comme des ressources et sont capturés pour différents usages notamment pour être utilisé comme nourriture, pour un usage médicinale ou encore pour être mis en cage comme animaux de compagnie, ce dernier usage remonte à la Rome antique ou des espèces comme le chardonneret élégant, le verdier d'Europe, la linotte mélodieuse et le serin cini étaient capturés et mis en cage comme animaux de compagnie (Shrubbs, 2013).

Ces comportements sont fortement influencés par la culture des différentes régions, ainsi Khelifa et al 2017 indique que la population de chardonneret élégant en Afrique du nord a perdu 56.7% de son aire de distribution, ce qui démontre la pression de ces comportements sur les populations sauvages.

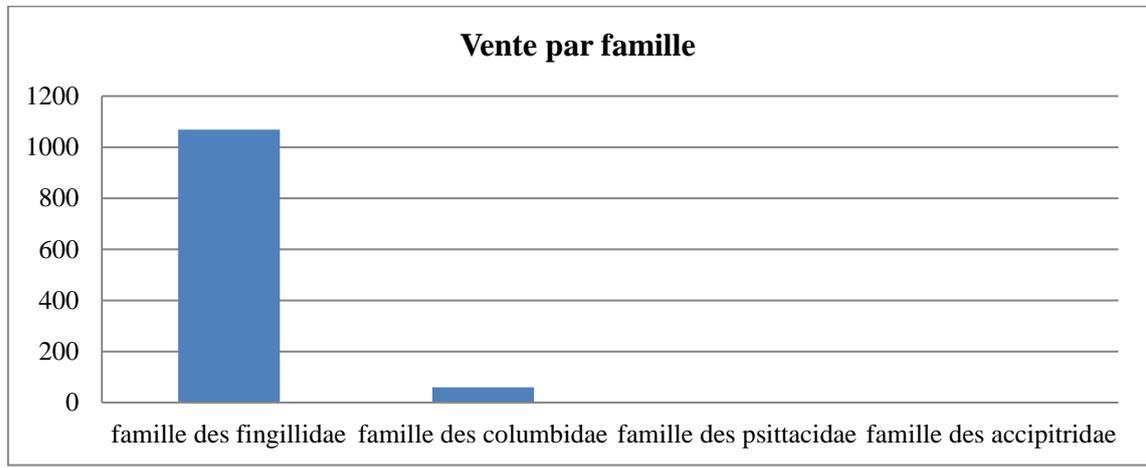
#### **1. Espèce observé :**

Un total de 11 espèces d'oiseaux sauvages ont été observés durant les 20 sorties réalisées, avec un volume global de plus de 1000 individus vendus.

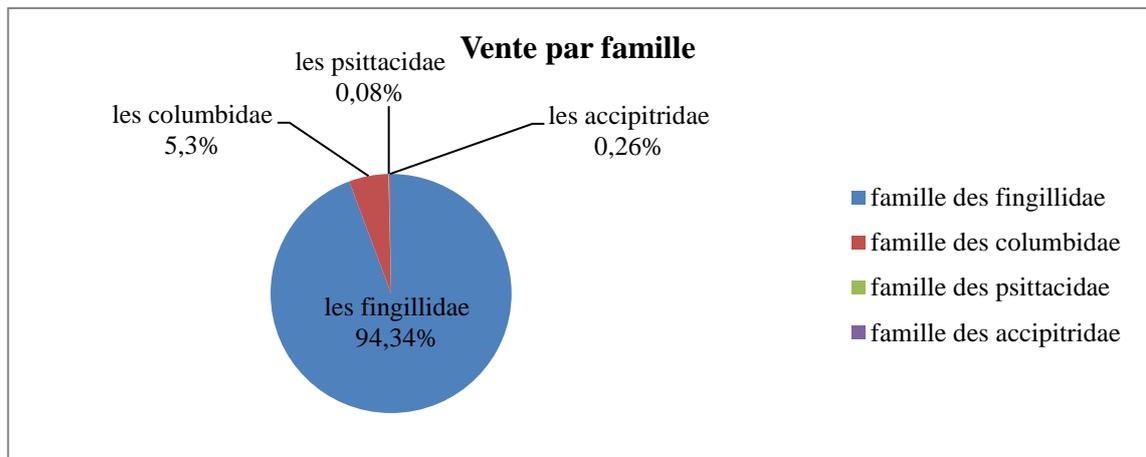
Ces animaux sont répartis en 04 familles :

Les fringillidés représentent la majeure partie des oiseaux présentés à la vente avec un volume de (94, 34%) (1068 individus). Les Columbidae arrivent en deuxième position avec 5,3% (60 individus) tandis que les accipitridés et les psittacidés représentent respectivement (3 individus) (0,26%) et, (un individu) (0,08%) du volume global vendu sur ce marché (Fig22) et (fig23).

Il est aussi à signaler que les espèces appartenant à la famille des fringillidés et à la famille des columbidae sont présentés à la vente sur le marché d'une manière continue, tandis que les accipitridés et les psittacidés, n'ont été observés qu'une seule fois.

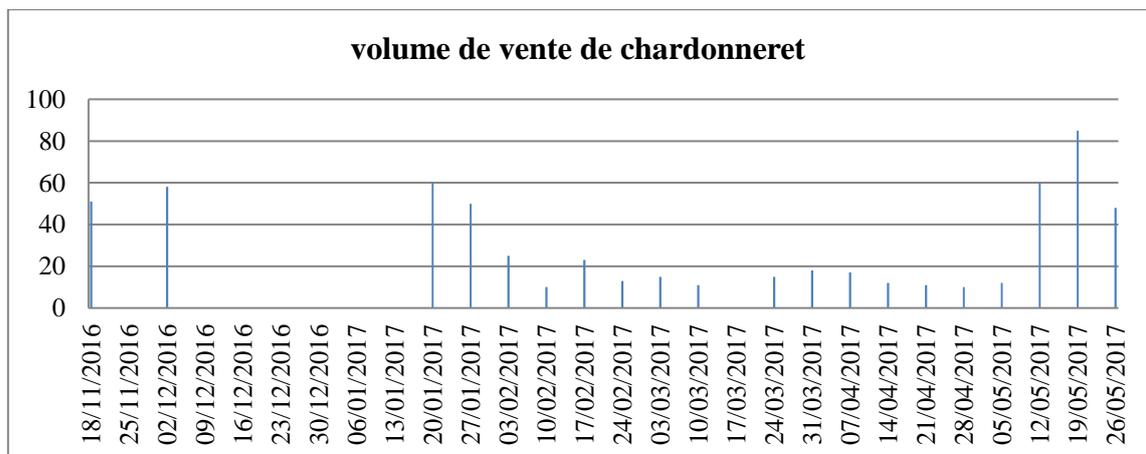


**Figure 22 : le volume de vente des 04 familles**



**Figure 23 : le pourcentage de vente des 04 familles**

Le chardonneret élégants (*Carduelis carduelis*) est l'espèce la plus vendus avec un volume totale des ventes qui à atteint plus de 600 individus représente a lui seul un volume de 53,35%, des oiseaux vendus. (fig24)

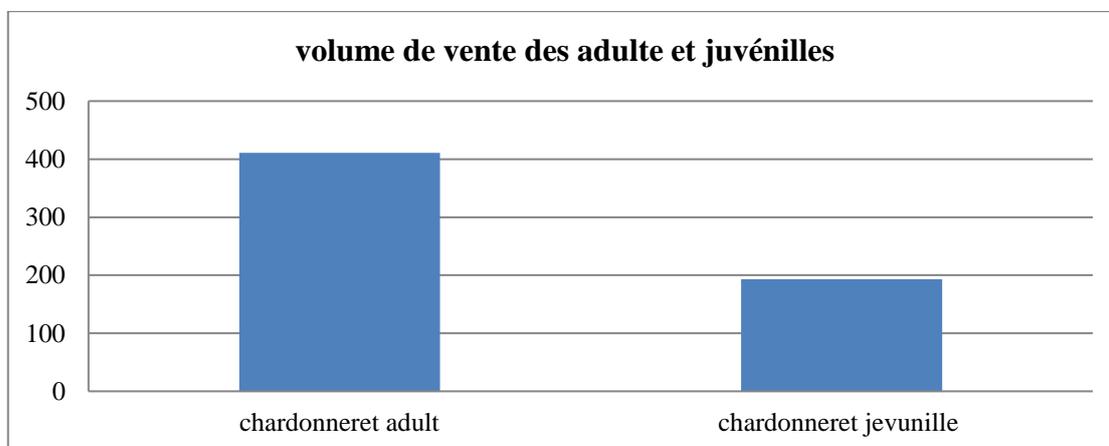
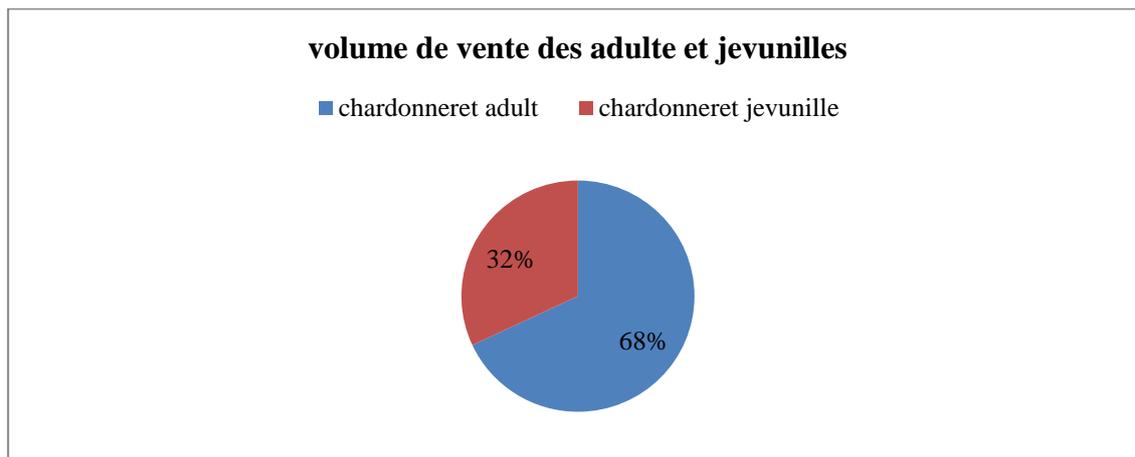


**Figure 24 : le volume de vente de chardonneret**

En ce qui concerne les ventes de chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) nous notons que la majorité des ventes sont des adulte avec un volume de (411 Individu) (68 %) et les juvéniles représentaient (193 individu) (32 %).

Les volumes de ventes connaissent des variations au long de la période d'étude, une baisse de ventes est remarquée durant les mois de février, mars et avril pour reprendre dès le mois de mai.

Cette période de baisse des ventes correspond la période de reproduction de cette espèce, et le contrôle des activités de chasse est très poussé par les gardes forestiers en cette période. Dès le mois de Mai la majorité des individus présentés à la vente sont des juvéniles et qui sont présent en grandes quantités, rien que durant ce mois nous avons enregistré 200 individus vendus ce qui représente 32% du volume totale des ventes durant la période d'étude. (Figure 25)



**Figure 25 : le volume de vente des adultes et des juvéniles de chardonneret**

La deuxième espèce en volume de vente est le serin cini (*Serinus serinus*) (226 individu) (19,96%) suivi de la linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) (51 individu) (4,5%) et le verdier d'Europe (*Chloris chloris*) (53 individu) (4,68%). le serin du Mozambique (*Crithagra mozambica*) représente lui aussi un volume appréciable des ventes (103 individu) (9,09%), et aussi les colombidés (*Columba oenas*) (60 individu) (5,3%). (fig26) et (fig27).

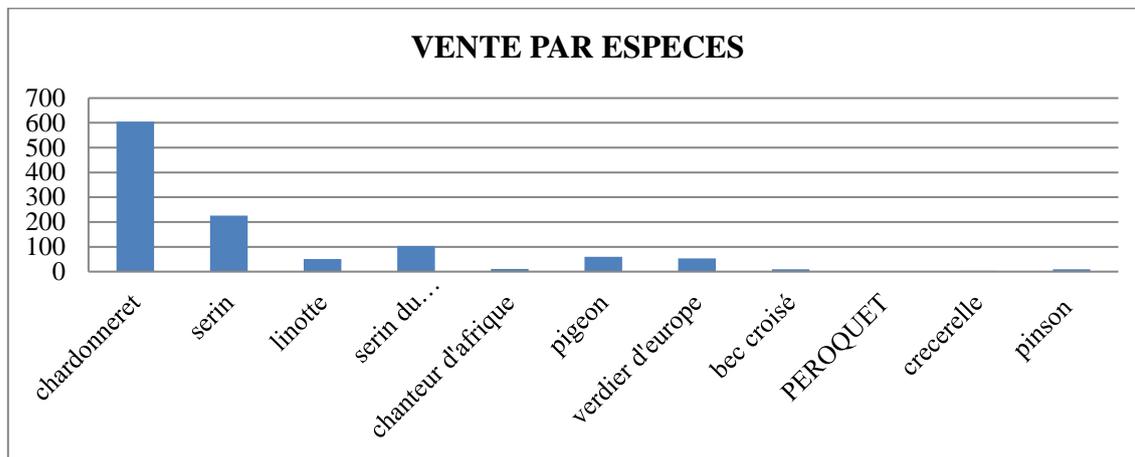


Figure 26 : volume de vente des espèces

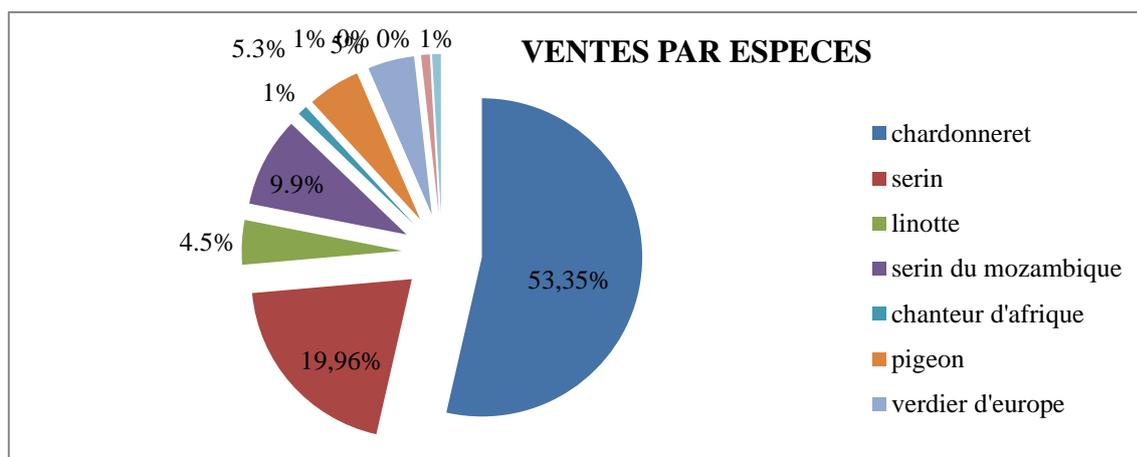


Figure 27 : le pourcentage de vente des espèces

Les résultats obtenus lors de notre étude indiquent que 11 espèces d'oiseaux sauvages sont présentées à la vente dans le marché hebdomadaire de la ville de Guelma. l'origine de ces animaux est soit une origine locale c'est-à-dire des oiseaux capturés dans la région, soit une origine exogène ou des oiseaux qui sont capturés soit au Maroc soit en Afrique subsaharienne, sont vendus sur ce marché, qu'ils atteignent en empruntant deux routes possibles soit en passant illégalement par les frontières marocaine, soit en transitant par le sud de l'Algérie en passant par la région de Tamanrasset (fig28).

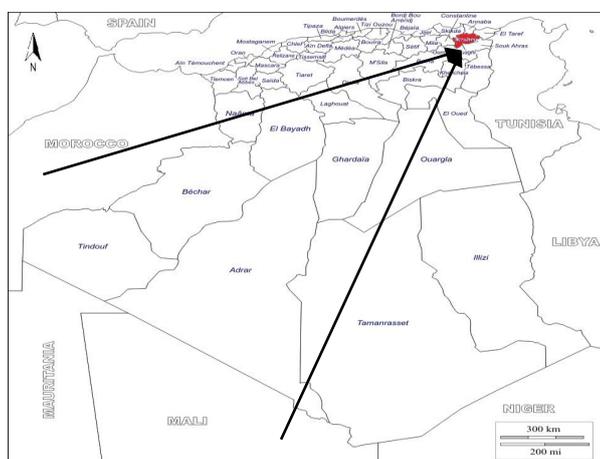


Figure 28: Carte de l'Algérie, montrant l'origine des oiseaux

## 2. Les effectifs chassés :

Selon Redford 1992 et BirdLife international 2015, pour chaque individu vendu entre 3 et 10 sont capturés, on se basant sur ces données on peut estimer :

Que chaque année entre 4680 – 15600 individus de chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sont chassés par an pour alimenter le seul marché de la ville de Guelma.

Pour les autres espèces le serin cini (*Serinus serinus*), la linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), le verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le bec croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) et le pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) chaque année pour approvisionner le marché hebdomadaire de la ville de Guelma on prélève de la nature entre 1716 et 5720 individus de Serin Cini (*Serinus serinus*), entre 468 et 1560 individus pour chaque une des deux espèces qui sont le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), et la linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*). le pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) et le bec croisé des sapins (*Loxia curvirostra*) sont chassés à des volumes qui sont se situent entre 156 et 520 individus chaque un.

Ces chiffres additionnés ramènent le volume total des individus de la famille des Fringillidés qui sont chassés annuellement dans la région de Guelma entre 2964 et 9880 individus. Avec un volume des ventes annuelles estimé à 260 pour le serin du Mozambique, de 52 individus pour le chanteur d'Afrique et de 156 individus pour le pigeon, les effectifs chassés pour ces espèces sont estimés respectivement entre 780 et 2600, entre 156 et 520 et entre 468 et 1560 individus qui sont prélevés annuellement de leur environnement. (Tab 04)

**Tableaux 04 : nombre des individus vendu et chasse par an**

Espèce / Estimation	chardonneret élégant	serin cini	linotte mélodieuse	verdir d'Europe	serin du Mozambique
Le moyen de vente des individus par semaine	30	11	3	3	5
Estimation des individus vendus par an	1560	572	156	156	260
Estimation des individus chassés par an (Min – Max)	4680 -15600	1716 -5720	468 - 1560	468 - 1560	780 - 2600

chanteur d'Afrique	bec croisé	pinson des arbres	pigeon
1	1	1	3
52	52	52	156
156 - 520	156 - 520	156 - 520	468- 1560

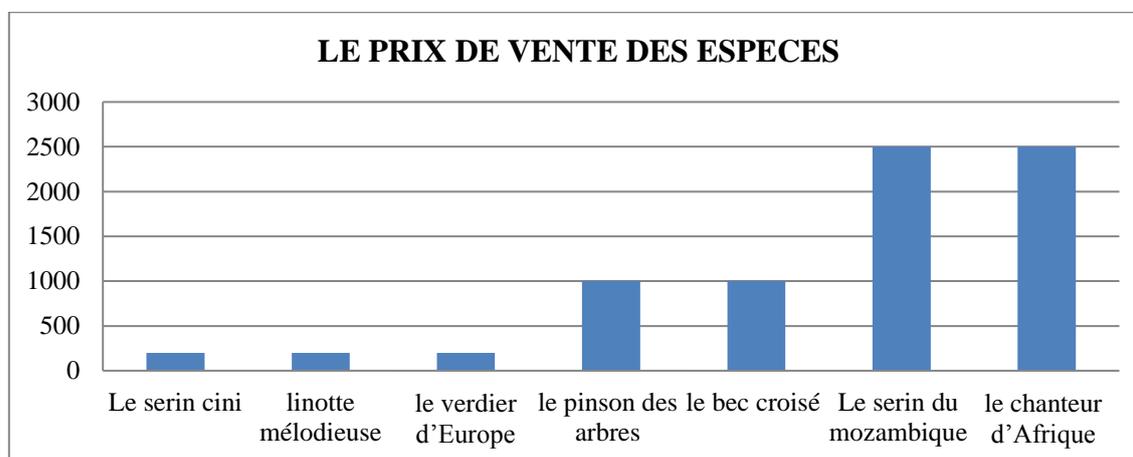
### 3. Prix de vente :

Le volume des ventes et les prix varient selon deux schémas :

Le premier regroupe les 10 espèces présentées à la vente autre que le chardonneret élégant(*Carduelis carduelis*).

Ces espèces connaissent une stabilité dans les prix de vente. Le serin cini(*Serinus serinus*), la linotte mélodieuse(*Linaria cannabina*) , le verdier d'Europe(*Chloris chloris*), le pinson des arbres(*Fringilla coelebs*) et le bec croisé des sapins(*Loxia curvirostra*) , sont des espèces capturée localement est vendues au prix de 200 DA l'individu pour les trois premiers, et aux environs de 1000 DA les deux dernières.

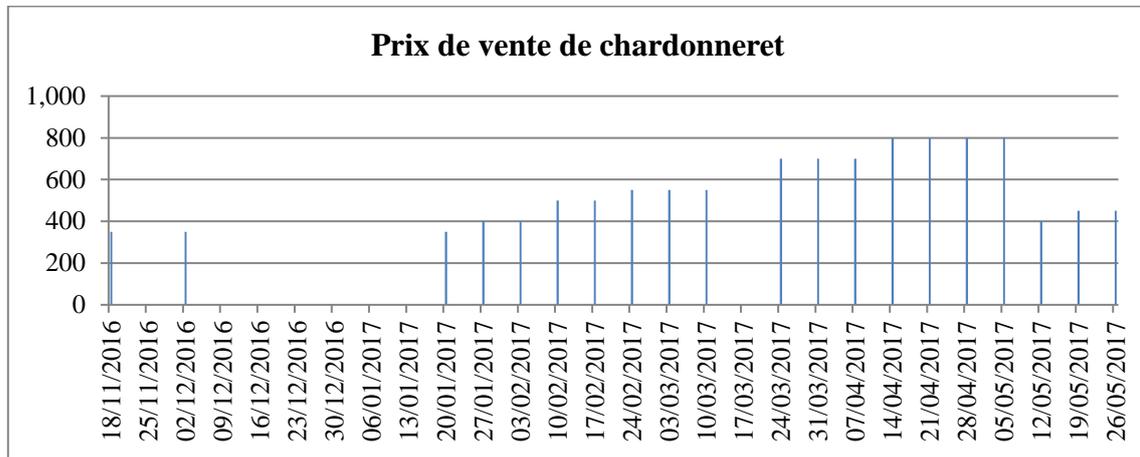
Le serin du Mozambique (*Crithagra mozambica*) et le chanteur d'Afrique (*Serinus leucopygia*) sont vendues respectivement à 2500 DA avec une moyenne de vente allant de 5 individus par semaine pour le premier et de 1 individu par semaine pour le second (fig29).



**Figure 29 : le prix de vente des espèces**

Le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) et l'espèce qui connaît le plus de fluctuations des volumes et des prix de ventes, les prix de ventes varient entre (3500-8000 DA) avec une moyenne de 5000 DA (fig30), le prix de ventes représente 30% du salaire minimum garantie en Algérie. les volumes des ventes varient entre 5 et 70 individus avec une moyenne hebdomadaire de 30 individus. Si on extrapole le nombre de 30 individus vendus par semaine sur 52 semaine par an on arrive à un volume de vente annuelle de 1560 individus vendus annuellement, avec un chiffre d'affaire qui représente 7800000 DA par an.

L'explication la plus probable de la baisse des volumes de ventes en mars et avril ces deux mois qui correspondent à la saison de reproduction de cette espèce en Afrique du nord.



**Figure 30 : le prix de vente de chardonneret**

Le chardonneret élégant(*Carduelis carduelis*) est l'espèce la plus prisés, les volumes de ventes rien que pour cette espèce sont de l'ordre de 1560 individus par an.

Il est en effet impossible de donner des chiffres exacts sur le nombre d'individus prélevés de leur environnement. Selon Redford 1992 et Bird Life international 2015, La quasi-totalité des chardonnerets élégants provient du Maroc, durant notre étude un seul vendeur et durant une seul visite, présenté 3 individus qui était capturés dans la région de Guelma.

Le chardonneret élégant(*Carduelis carduelis*) représente la majeure partie du chiffre d'affaire de cette activité, avec un prix moyen de 5000 DA par individus on peut estimer que le marché de Guelma génère un chiffre d'affaire de l'ordre de 7800000 DA.

#### **4. Le prix de vente des espèces par apport au SMIG :**

Le prix de ventes par rapport au SMIG nous donne un meilleur aperçu de la valeur des produits vendus.

Comme présenté dans le paragraphe précédent Le chardonneret élégant(*Carduelis carduelis*) est l'espèce la plus chère sur le marché après le perroquet youyou (*Poicephalus senegalus*).

Le prix moyen des individus vendus représente 27, 7% du SMIG, et peut atteindre des sommes plus importantes surtout pour les individus qui ont passé beaucoup de temps en cage, et qui présentent des caractéristiques de plumage et de chant exceptionnelles, le prix de ces individus dépasse généralement 100% du SMIG. (Tab 05 )

**Tableaux 05 : le prix de vent des espèces par apport au SMIG**

Estimation \ Espèces	chardonneret élégant	serin cini	linotte mélodieuse	verdier d'Europe	serin du Mozambique
Le prix moyen de vente (DA)	5000	200	200	200	2500
% du SMIG	27,7	1,1	1,1	1,1	13,9

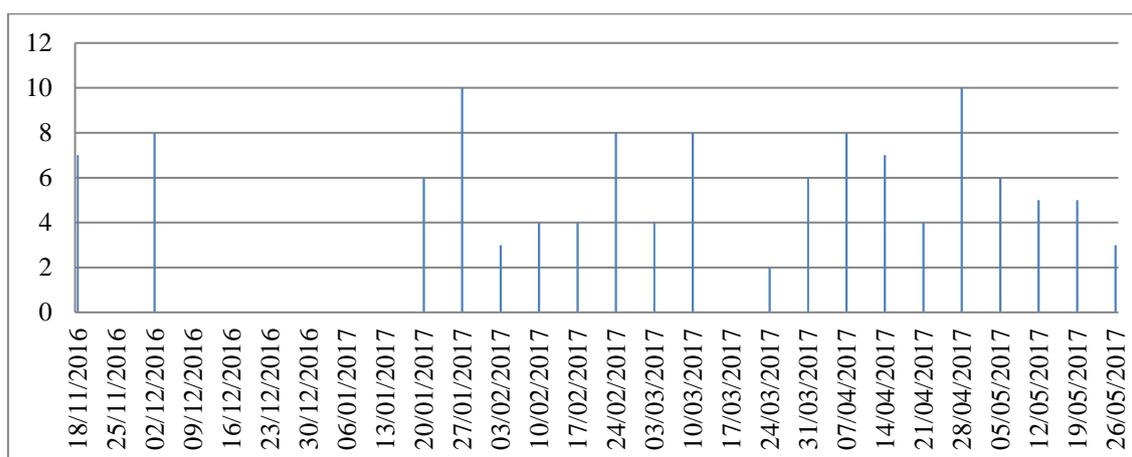
chanteur d'Afrique	bec croisé	pinson des arbres	perroquet	pigeon
2500	1000	1000	5500	1200
13,9	5,6	5,6	30,6	6,7

### 5. Nombre des revendeurs :

Le marché attire des centaines acheteurs, en outre de la présence des centaines de vendeurs. Les revendeurs sont divisés en trois catégories :

Les premiers sont des professionnelles âgées entre 18 – 32 ans, qui présentent à la revente une importante quantité d'individus fraîchement capturés,

Le nombre de ces vendeurs est limité de l'ordre de 2 à 10 vendeurs, et sont surtout spécialisés dans la vente du chardonneret élégant. (Fig. 31) (Fig. 32)



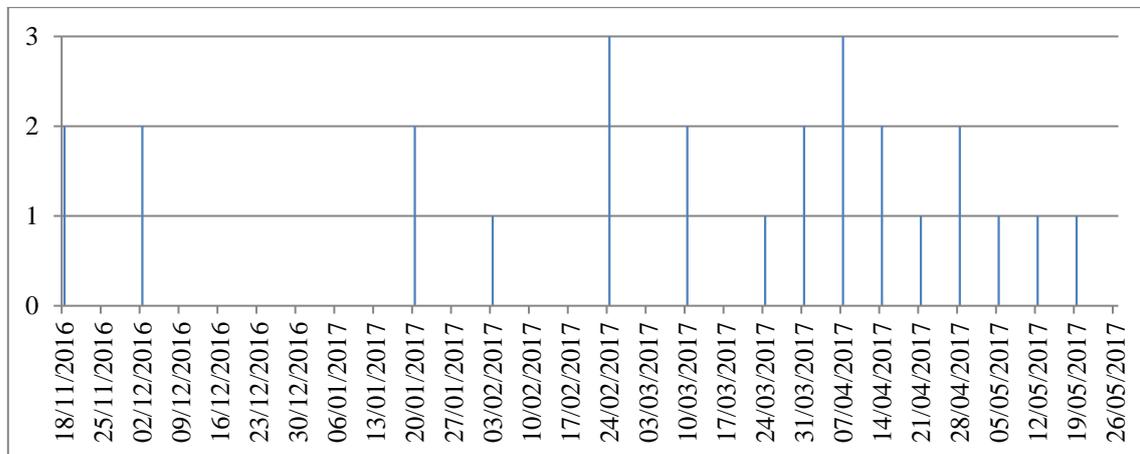
**Figure 31 : le nombre des vendeurs professionnelles pour chaque sortie**



**Figure 32 : Les vendeurs professionnelles**  
**Sortie du :26.05.2017**  
**Guenifi akram**

La seconde catégorie est celle des vendeurs amateurs âgés plus de 32 ans, qui présentent à la revente généralement un a trois individus, présentés dans des cages individuelles et qui ont passé un temps d'acclimatation plus ou moins long

En espérant tirer une plus forte plus value, le nombre de ces vendeurs est limité de l'ordre de 1 ou 3 vendeurs et sont surtout spécialisés dans la vente du pigeon . (Fig.33) (Fig.34)

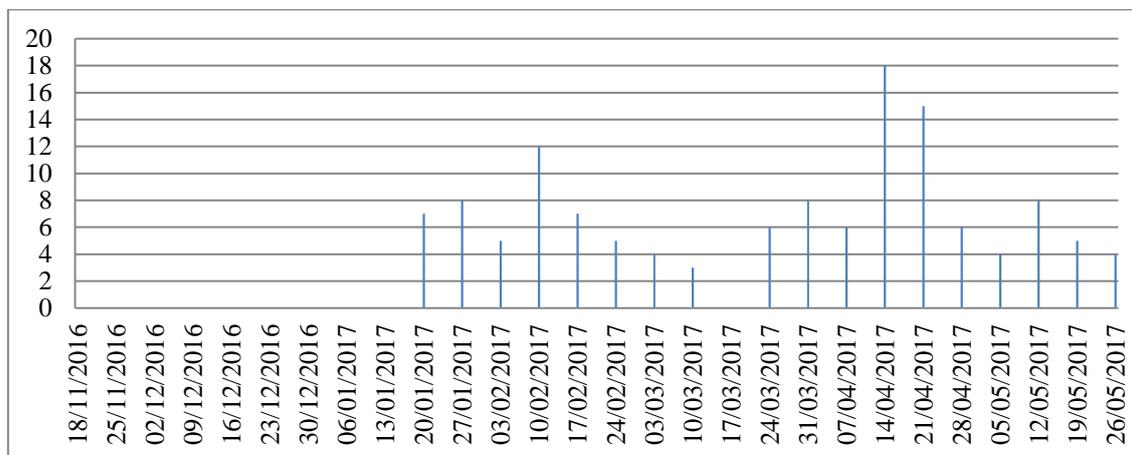


**Figure 33 : le nombre des vendeurs amateurs pour chaque sortie**



**Figure 34 : les vendeurs amateurs**  
**Sortie du : 26.05.2017**

La troisième catégorie sont des vendeurs – chasseurs, qui présentent à la revente une importante quantité d'individus fraîchement capturés, le nombre de ces vendeurs est de l'ordre de 2 -18 vendeur, âgés de moins de 18 ans , sont surtout spécialisés dans la vente du\_Serin Cini (Serinus serinus), Verdier d'Europe (Chloris chloris) ..... (fig35) (Fig. 36)



**Figure 35 : le nombre des vendeurs – chasseur pour chaque sortie**



**Figure 36 : Les vendeurs – chasseurs  
Sortie du :10.03.2017  
Guenifi akram**

A signaler aussi que durant toutes les visites réalisées au niveau de ce marché aucun contrôle ou répression de ces activités n'a été enregistré.

Les résultats présentés dans ce travail concernent uniquement les individus fraîchement capturés et qui sont présentés à la vente.

### **Conclusion**

Le commerce illégal d'espèces sauvages apparaît comme un problème transnational qui ne doit pas être relégué au rang de problème de second ordre. En effet, ce commerce fait partie d'un système beaucoup plus vaste contrôlé par des groupes organisés de criminels.

Bien que vu essentiellement comme un problème d'ordre environnemental, ce qui lui vaut une attention moindre de la part des différents gouvernements, le commerce illicite d'espèces sauvages a des conséquences inquiétantes.

Des conséquences non seulement environnementales, puisqu'il porte atteinte de manière grandissante à la biodiversité, mais également politiques et économiques puisqu'il permet le financement des conflits armés.

Progressivement, ce problème commence à être pris au sérieux par la communauté internationale et les actions se multiplient. • ce titre, nous avons vu que la CITES constitue la pierre angulaire dans le cadre de cette lutte

De plus en plus de mesures régionales ou nationales sont prises. Mais devant un problème transnational, seule une action globalisée semblerait adéquate pour endiguer le phénomène.

C'est pourquoi certains ont même émis l'idée de créer une juridiction supranationale qui serait compétente pour juger tous les auteurs des crimes environnementaux. Cette solution permettrait de contourner les problèmes des faiblesses de législations ou de corruption.

Mise à part la coopération internationale, il faut également que les états prennent des actions concrètes sur leur territoire. Multiplier les actions locales facilitera la mise en place d'une action globale qui n'en sera que plus efficace. Les états ne faisant pas face aux mêmes problèmes, il faut différencier les états importateurs d'espèces sauvages des états exportateurs.

Mais il faut également faire la différence entre les états qui sont en conflits armés et ceux qui ne le sont pas. Chaque état se trouve dans une situation unique qui ne peut être réglée que par des solutions adaptées.

De manière générale, les états doivent renforcer leur législation et assurer des sanctions plus dissuasives, mais surtout accepter de coopérer avec les autres états. Des actions doivent être prises dès maintenant avant que certaines espèces, comme les éléphants ou les rhinocéros, ne disparaissent définitivement de la surface de la Terre et que les dommages soient irréparables.

### **Liste de références bibliographiques**

- Aloufi, A., & Eid, E. (2014). *Conservation Perspectives of Illegal Animal Trade at Markets in Tabuk, Saudi Arabia*. *OBER* 2014, 26(2), 77.
- Bairlein, F. (2016). *Migratory birds under threat*. *Science*, 354(6312), 547-548.
- Barber-Meyer, S. M. (2010). *Dealing with the Clandestine Nature of Wildlife-Trade Market Surveys*. *Conservation Biology*, 24(4), 918-923.
- Bergin, D., & Nijman, V. (2014). *Open, unregulated trade in wildlife in Morocco's markets*. *Traffic Bull*, 26, 65-70.

- BirdLife International ( 2011 ) *Review of the illegal killing and trapping of birds in Europe. A report by the BirdLife Partnership* . Cambridge, UK: BirdLife International.
- BirdLife International ( 2013 ) *State of the world's birds: indicators for our changing world* . Cambridge, UK: BirdLife International.
- BirdLife International (2015) *A best practice guide for monitoring illegal killing and taking of birds*. Cambridge, UK: BirdLife International.
- Borrow, N. & Demey, R. (2008). *Guide des Oiseaux de l'Afrique de l'Ouest*. Delachaux & Niestlé, 512 pages
- boul. St-Joseph, *Animalerie Boutique d'Animaux Drummond* 975,
- Broad, S., Mulliken, T., & Roe, D. (2003). *The nature and extent of legal and illegal trade in wildlife. The trade in wildlife: regulation for conservation*, 3-22.
- Brochet, A. L., Van den Bossche, W., Jbour, S., NDANG'ANG'A, P. K., Jones, V. R., Abdou, W. A. L. I., ... & Barbara, N. (2016). *Preliminary assessment of the scope and scale of illegal killing and taking of birds in the Mediterranean*. Bird Conservation International, 26(01), 1-28.
- Bush, E. R., Baker, S. E., & MacDonald, D. W. (2014). *Global trade in exotic pets 2006–2012*. Conservation Biology, 28(3), 663-676.
- Chenchouni H. 2011. *Statuts de protection et de conservation des oiseaux recensés dans les Aurès et ses alentours (nord-est Algérien)*. Actes du Séminaire International sur la Biodiversité Faunistique en Zones Arides et Semi-arides, 107-126.
- Cuttelod, A., García, N., Abdul Malak, D., Temple, H. J., & Katariya, V. (2009). *The Mediterranean: a biodiversity hotspot under threat. Wildlife in a Changing World—an analysis of the 2008 IUCN Red List of Threatened Species*, 89.
- Dalberg. 2012. *Lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages : Consultation avec les gouvernements*. WWF International, Gland, Suisse.
- Dominique Mario et Gino Conzo, *Le Grand Livre des perroquets*, Paris, de Vecchi, 2004, 287 p
- Durand, Carole *en vue de l'obtention du grade académique de Diplômé d'Etudes Spécialisées en Gestion de l'Environnement Année Académique: 2006-2007*
- Eid, E., Al Hasani, I., Al Share, T., Abed, O., & Amr, Z. (2011). *Animal Trade in Amman Local Market*, Jordan. . Sci, 4, 101-108.
- Eikenaar C, Schmaljohann H. 2015. *Routes to genes: unravelling the control of avian migration—an integrated approach using Northern Wheatear Oenanthe oenanthe as model organism*. *Journal of Ornithology*
- Fèvre, E. M., Bronsvoort, B. M. D. C., Hamilton, K. A., & Cleaveland, S. (2006). *Animal movements and the spread of infectious diseases*. Trends in microbiology, 14(3), 125-131.
- Fry, C. H. & Keith, S. (2004). *The Birds of Africa*. Vol. 7, Sparrows to Buntings. Helm, London
- Gray, T. N., Marx, N., Khem, V., Lague, D., Nijman, V., & Gauntlett, S. (2017). *Holistic management of live animals confiscated from illegal wildlife trade*. *Journal of Applied Ecology*.

- Hague William *listes des accords multilatéraux dans le domaine de l'environnement*. Secrétaire britannique des Affaires étrangères, à l'ouverture de la Conférence de Londres du 12 au 13 février 2014
- Haken, J. (2011). *Transnational crime in the developing world*. Global financial integrity, 22, 1724.
- Herrera et Hennessey, *Bird Conservation International*, - Cambridge Univ Press Abstract, 2007
- Hui Min Neo. 2009. *Smuggling wildlife: From eggs in a bra to geckos in underwear* (en référence à John Sellar, responsable de la mise en application de la loi). AFP (disponible uniquement en anglais).
- Ian Sinclair and Peter Ryan *Birds of Africa South of the Sahara* Princeton University Press Princeton and Oxford, 2003, 760 p.
- J. Myburgh, dans : J. Haken. 2011. *Transnational Crime in the Developing World, Global Financial Integrity*, Washington, DC, États-Unis. (disponible uniquement en anglais).
- Jean-Louis Schmitt Lamart (1835 ), *La Linotte, un oiseau des friches* Publié le 31 mai 2016
- Khelifa, R., Zebsa, R., Amari, H., Mellal, M. K., Bensouilah, S., Laouar, A., & Mahdjoub, H. (2017). *Unravelling the drastic range retraction of an emblematic songbird of North Africa: potential threats to Afro-Palaearctic migratory birds*. Scientific Reports, 7(1), 1092.
- Kira Freed, 2015 *PROTEINS: Structure, Function, and Bioinformatics Suppl 7*:128–134 (2005)
- Kiss Alexandre-Charles 1980 *La protection internationale de la vie sauvage*. In: *Annuaire français de droit international*, volume 26, 1980. pp. 661-686.
- Lamart (1835 ), *Voyage en Orient*, t.1, p.54
- Linnaeus, C. (1758). *Systema Naturae per regna tria naturæ, secundum classes, ordines, genera, species, cum characteribus, differentiis, synonymis, locis, Tomus I*. Editio decima, reformata. Holmiæ: impensis direct. Laurentii Salvii. i–ii, 1–824 pp : page 180
- Linnaeus, C. (1758). *Systema Naturae per regna tria naturæ, secundum classes, ordines, genera, species, cum characteribus, differentiis, synonymis, locis, Tomus I*. Editio decima, reformata. Holmiæ: impensis direct. Laurentii Salvii. i–ii, 1–824 pp : page 182
- Linnaeus, C. (1758). *Systema Naturae per regna tria naturæ, secundum classes, ordines, genera, species, cum characteribus, differentiis, synonymis, locis, Tomus I*. Editio decima, reformata. Holmiæ: impensis direct. Laurentii Salvii. i–ii, 1–824 pp : page 174
- [M Di Marco](#), [T Brooks](#), [A Cuttelod](#) *Conservation biology* 21 October 2015 10.1111/cobi.12609
- Michler, I. 2011. *Rhino Rage*. *African Geographic*, March: 42-50
- Myers, N., Mittermeier, R. A., Mittermeier, C. G., Da Fonseca, G. A., & Kent, J. (2000). Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature*, 403(6772), 853-858.
- N. South et T. Wyatt. 2011. *Comparing illicit trades in wildlife and drugs: an exploratory study*, *Deviant Behavior*, 32:6 , 538–61.

- Nijman, V., 2010. *An overview of international wildlife trade from Southeast Asia. Biodivers. Conserv.* 19, 1101–1114.
- **Ottaviani, M. (2008) *Monographie des Fringilles (fringillinés – carduélinés) – Histoire Naturelle et photographies*, Volume 1. Editions Prin, Ingré, France, 488 p.**
- Ottaviani, M., *Monographie des Fringilles (carduélinés)*, vol. 3, Editions Prin, 2011, 320 p.
- P. Géroudet, M. Cuisin [Les passereaux d'Europe, tome 2](#), 2008
- Pereira, MT Brito - *Atualidades ornitológicas*, 2005
- Redford, K. H. (1992). The empty forest. *BioScience*, 42(6), 412-422.
- Regueira, R. F. S., & Bernard, E. (2012). *Wildlife sinks: quantifying the impact of illegal bird trade in street markets in Brazil. Biological Conservation*, 149(1),16–22.
- Roe, D. (2002). *Making a killing or making a living: wildlife trade, trade controls, and rural livelihoods* (No. 6). IIED.
- Rohwedder, A., Irmak, H., Werchau, H., & Brüssow, H. (1993). *Nucleotide sequence of gene 6 of avian-like group A rotavirus 993/83. Virology*, 195(2), 820-825.
- Shepherd, [V Nijman](#) - *Biodiversity and Conservation*, 2008
- Shrubbs, M. (2013). *Feasting, Fowling and Feathers: A History of the Exploitation of Wild Birds*. A&C Black.
- Whiting, L Guariguata, [C Weil](#), J Shaw - *Diabetes research and clinical ...*, 2011
- World Bank, 2006 ; Nijman, V., 2010. *An overview of international wildlife trade from Southeast Asia. Biodivers. Conserv.* 19, 1101–1114.

### **Webographie :**

- [www.cites.org/eng/com/SC/62/Inf/E62i-08.pdf](http://www.cites.org/eng/com/SC/62/Inf/E62i-08.pdf) [1]
- <http://www.les-felins.com/campagnes/braconnage-trafic> [2]
- [http : //conventions.coe.int](http://conventions.coe.int) [3]
- [http://www.huffpostmaghreb.com/2017/03/14/algerie-especes-animales-\\_n\\_15364082.html?utm\\_hp\\_ref=algeria&ir=Algeri](http://www.huffpostmaghreb.com/2017/03/14/algerie-especes-animales-_n_15364082.html?utm_hp_ref=algeria&ir=Algeri) [4]
- [www.uicn.org](http://www.uicn.org) [5]
- [www.interpol.int](http://www.interpol.int) [6]
- [www.wcoomd.org](http://www.wcoomd.org) [7]
- <http://www.dewguelma.gov.dz/fr/index.php/10-menu-principal/33-population> [8]
- <http://www.cfg.asso.fr/sites/default/files/files/cd-rom-2015/RG2015%20pp%20129.pdf> [9]
- <http://www.levoyageur.net/climat-ville-GUELMA.html> [10]
- <http://www.oiseaux-birds.com/fiche-chardonneret-elegant.html> [11]
- <http://oiseaulibre.xooit.fr/index.php> [12]
- <http://www.bestioles.ca/oiseaux/epervier.html> [13]
- <http://www.oiseau-libre.net/Oiseaux/Especes/Epervier-europe.html> [14]
- <https://anipassion.com/oiseaux/races/youyou-du-senegal> [15]
- <http://www.oiseau-libre.net/Oiseaux/Especes/Pigeon-ramier.html> [16]

➤ <http://www.oiseau-libre.net/Oiseaux/Especes/Pinson-des-arbres.html> [17]

### Résumé

La surexploitation des ressources constitue un facteur très important de l'érosion de la biodiversité. La capture et la commercialisation illégale de certaines espèces de la faune sauvages sont de graves menaces sur certaines espèces. L'Algérie est partie La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction CITES depuis 1982, s'insérant dans cette dynamique de protection de la faune et de la flore sauvage la dernière mise à jour de la liste des espèces animales appartenant à la faune sauvage a été mise à jour par le décret exécutif n° 12-235 du 24 Mai 2012.

En Algérie les oiseaux chanteurs sont très appréciée par les amateurs comme animaux de compagnie, malheureusement la perte des habitats suite aux incendies de forêts répétés en région méditerranée et aussi la capture illégale de ces oiseaux cause de graves dégâts sur les populations. Le chardonneret élégant est l'espèce la plus prisés par les amateurs en raison de ces belles couleurs et de son chant très particulier, d'autres espèces comme le serin sont par contre utilisé pour la reproduction avec le chardonneret et ainsi la création d'hybrides. Dans le but d'estimer l'impact sur les populations et aussi l'impact économique de la capture et de la commercialisation illégale des oiseaux sauvages, une enquête a été mené au niveau du marché aux oiseaux, qui ce tient de façon hebdomadaire dans la ville de Guelma. Les résultats obtenus indiquent plus de 1500 individus de chardonnerets élégants sont capturés chaque année environ 4680 et 15600 rien que sur ce marché, pour le serin la capture est estimé à plus de 1000 individus. L'impact économique de cette activité rien que pour la vente d'animaux fraîchement capturés est estimé à plus de 7800000 DA par an.

**Mots clés :** Oiseaux sauvages, capture illégale, Algérie, CITES